

**La
campagne
d'Arlette
Laguiller**
p.2 et 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2011 - 16 février 2007 - prix : 1 €

Sarkozy-Royal

**Il sert
ouvertement le
grand patronat,
elle n'ose pas
y toucher**

• Renault, PSA...

**Des trusts
riches qui
pleurent
misère**

p. 11, 12 et 13



Marine nationale

• Procès Erika

**Profits
Total
et total
mépris**

p. 7

Grande-Bretagne, Italie...

**Précarité et main basse
sur les retraites**

p. 8 et 9



Sommaire

Élections

- p. 4**
- Chômage : les promesses en trompe-l'œil de Ségolène Royal
 - Retraites : le vide, derrière la « large négociation »
- p. 5**
- Sarkozy ment... comme un patron
 - Sarkozy-Royal d'accord que ça ne coûte rien au patronat
 - Logement : des propositions pas à la hauteur

Leur société

- p. 6**
- L'État a les moyens de construire assez de logements
 - Johnny Halliday et le fisc
- p. 7**
- Procès de l'Erika : Total veut noyer le poisson
 - Il y a cinq ans à Alger : l'exécution de Fernand Iveton
- p. 16**
- Villepin et les universités : plus difficile pour les plus modestes

Tribune

- p. 6**
- Un pacte mal réchauffé

Dans le monde

- p. 8/9**
- Portugal : le droit des femmes reste à imposer
 - Grande-Bretagne : Royal et Sarkozy admirent Blair, pas les chômeurs britanniques
 - Guinée-Conakry : vers une révolte généralisée ?

Dans les entreprises

- p. 10**
- Alcatel-Lucent : un emploi sur six supprimé
 - Wagons-Lits : un licenciement annulé

p. 11-12-13

- Dans l'automobile : résultats en baisse, mais les trusts vont bien
- Renault Trucks Vénissieux, PSA Trémery, Melun, Peugeot Mulhouse, Sochaux, Poissy, Fonderies du Poitou

p. 14-15

- EdF-GDF, CHU-Bicêtre, Rhodia, Impress Laon, La Poste Paris XI

La campagne d'Arlette Laguiller

• À Liévin et Calais

Vendredi 9 février, Arlette Laguiller était dans le Pas-de-Calais pour une rencontre et un meeting.

À Liévin, où trois candidats de la liste Lutte Ouvrière ont été élus conseillers municipaux en 2001, elle a rencontré une quarantaine de travailleuses et travailleurs, des militants syndicaux des entreprises des environs dont la Française de Mécanique, des jeunes militants. Le débat chaleureux a permis de discuter notamment des problèmes du manque de logements dans les mines, des rénovations qui n'avancent pas assez vite, et aussi des raisons de voter pour la candidate de Lutte Ouvrière au premier tour de l'élection présidentielle.

À Calais pour le meeting, la salle du café « Chez Tino » était pleine à craquer avec près de 250 auditeurs attentifs. Dans cette ville où Arlette Laguiller avait participé en 2001 à la



manifestation contre la fermeture de l'usine Lu, les problèmes ne manquent pas. Il y a 15 % de chômeurs, suite à la fermeture de nombreuses entreprises et aux réductions d'effectifs dans les autres, notamment la dentelle.

Avant le meeting, une rencontre avec les militants des associations de soutien aux migrants « Salam » et « C'sur » a été l'occasion pour Arlette

Laguiller de réaffirmer son soutien à tous ceux qui tentent de soulager la misère des centaines d'entre eux qui stationnent à Calais chaque jour, dans l'attente de passer en Angleterre y rejoindre leur famille ou des amis et d'y trouver un travail.

Le débat, avec des travailleurs témoignant de leurs difficultés, comme avec des militants en désaccord avec certains choix de Lutte Ouvrière, a per-

mis de rediscuter des délocalisations, des raisons de l'existence de plusieurs candidats d'extrême gauche, des moyens pour imposer aux entreprises de respecter l'environnement ou même du développement des caisses automatiques dans les supermarchés et des réductions d'effectif, etc. Et à la fin, tout le monde a entonné l'*Internationale*.

À la télévision et à la radio

Jeudi 15 février - France Info
8 h 15 : l'invitée du matin

Jeudi 15 février - FR3
23 heures: invitée du journal *Soir 3*

Lundi 19 février - Beur FM
18 h 30 : invitée du forum de

Beur FM

Lundi 19 février - France 2
22 h 50 : une des invitées de *Mots Croisés*

Mercredi 21 février - France Bleu (toutes régions)
13 h : invitée de la rédaction

Jeudi 22 février - RFI
8 h 15 : l'invitée du journal

Jeudi 22 février - M6
12 h 50 : invitée du journal

Vendredi 23 février - France 2
7 h 40 : invitée des *4 vérités*

Lundi 26 février - TF1

à partir de 20 h 50 : l'une des invitées de l'émission *J'ai une question à vous poser*

Les dates et horaires des émissions données ici ne sont jamais à l'abri de changements.

Site d'Arlette Laguiller - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outil

Précédente

Le site de la campagne

Sites externes : Site national de Lutte Ouvrière Le journal Lutte Ouvrière en ligne

Bienvenue sur le site d'Arlette Laguiller

Sommaire

www.arlette-laguiller.org

Les émissions télé ou radio avec Arlette Laguiller

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 12 février



Celui qui est ouvertement au service du grand patronat et celle qui n'ose pas y toucher

Ségolène Royal a tenu à affirmer, dans son discours-programme, qu'elle s'adressait à tous les Français sans exception. Mais il est impossible de satisfaire tout à la fois les exigences du grand patronat et celles des classes populaires.

Ségolène Royal dit vouloir réconcilier les Français avec les entreprises. Mais elle ne dit rien de la façon dont elle compte réconcilier les entreprises avec les Français, les obliger à consacrer aux investissements créateurs d'emplois les profits extravagants qu'elles réalisent.

Elle a dénoncé « le règne sans frein du profit financier », considérant insupportable que « la moitié des salariés du privé touchent moins de 1 400 euros par mois, que 4 millions de salariés sont payés au smic au bout de 20 à 30 ans de travail ». Allait-elle dénoncer les responsables des bas salaires, les patrons ? Non, pour elle, c'est « comme une forme moderne de malédiction ». Que propose-t-elle pour y remédier ? Le smic à 1 500 euros, sans préciser s'il s'agit du net ou du brut, et des augmentations de salaires négociées par la suite. Mais rien que pour rattraper le retard pris par le pouvoir d'achat, il faudrait une augmentation immédiate de 300 euros pour tous !

Elle se déclare pour un plan de rattrapage des petites retraites, en annonçant généreusement 5 % de relèvement. Les retraités qui devront, même compte tenu de cette augmentation, vivre avec 658,35 euros par mois, auront de quoi être reconnaissants jusqu'à leur mort à Ségolène Royal !

En revanche, elle maintient les 65 milliards d'aides que l'État consacre aux entreprises, plus de six fois le trou de la Sécurité sociale. Tout au plus a-t-elle l'intention d'augmenter la part qui est consacrée à la recherche.

Tout en dénonçant l'état catastrophique du logement, elle propose la construction de 120 000 logements par an. À ce rythme, pour satisfaire les quelque un million deux cent mille personnes déjà en listes d'attente pour un logement social, il faudra dix ans, sans parler des

trois millions de mal-logés !

Pour les jeunes, elle propose « les emplois-tremplins que les régions ont mis en place avec un objectif de 500 000 emplois-tremplins ». Cela ressemble aux emplois-jeunes qui ont, certes, dépanné quelques jeunes mais qui n'ont jamais été pérennisés. « Emplois-tremplins » veut bien dire ce que cela veut dire, le tout est de savoir où on tombe après avoir sauté. En outre, Ségolène Royal n'a pas dit si l'État financera ce projet ou en imposera le financement aux Régions.

Devant la grande misère de l'Éducation nationale dans les quartiers populaires, elle propose « le soutien scolaire gratuit » confié à « un corps nouveau de répétiteurs » alors qu'il faudrait embaucher le nombre d'enseignants nécessaire et construire les locaux indispensables pour assurer une éducation adaptée pour tous.

Il y a certes la promesse de la gratuité totale des soins pour les moins de 16 ans et la contraception gratuite pour les femmes de moins de 25 ans. C'est déjà ça, mais c'est une mesure prudente pour ne rien coûter au patronat !

Sur les problèmes essentiels des classes populaires, le chômage, le pouvoir d'achat, il n'y a rien qui puisse réellement changer l'avenir, aucun engagement concret. Ce n'est pas un programme, c'est d'abord une simple description et, pour l'avenir, une incantation !

Les classes populaires ont toutes les raisons de rejeter Sarkozy, dont le programme se résume à des attaques contre le monde du travail, comme le nouveau contrat qui donne aux patrons toute possibilité de licencier comme ils veulent, les restrictions au droit de grève, les suppressions d'emplois dans les services publics. Mais elles ne peuvent pas espérer de Ségolène Royal la fin du chômage, des salaires corrects et le fonctionnement convenable des services publics, même si elle tient ses promesses. Ce qui reste à prouver et, peut-être à imposer.

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette Laguiller

LIMOGES	SAINT-ÉTIENNE	NANCY	MONTBÉLIARD	ROUEN
Vendredi 16 février à 20 heures Salle Blanqui (derrière la mairie)	Mardi 20 février à 18 h 30 Centre de congrès Espace Fauriel (ex-Manufrance) Bus n° 6	Mercredi 28 février à 18 h 30 Palais des congrès Rue du Grand-Rabbin- Haguenauer	Dimanche 4 mars après-midi Halle polyvalente dans le cadre de la fête locale de Lutte Ouvrière	Vendredi 16 mars 18 h 30 Salle Sainte-Croix- des-Pelletiers (près de la place du Vieux-Marché)
NICE	LE MANS	CHÂTEAUBOUX	MONTPELLIER	CREIL
Dimanche 18 février à 15 heures Palais des Expositions Acropolis Esplanade De Lattre-de-Tassigny, Parvis de l'Europe	Vendredi 23 février à 20 h 30 Palais des congrès et de la culture 2, rue d'Arcole	Vendredi 2 mars 20 h 30 Salle La Fontaine Centre universitaire, 15, rue de la République	Vendredi 9 mars 20 h 30 Novotel Montpellier sud 125 bis, avenue de Palavas	Samedi 17 mars 18 h 30 dans le cadre de la fête locale de Lutte Ouvrière Salle Georges-Brassens Villers-Saint-Paul

**Tous meetings
entrée libre**

• Chômage

Les promesses en trompe-l'œil de Ségolène Royal

Les promesses de Ségolène Royal, même si elles étaient tenues, ne permettraient pas d'éradiquer cette plaie qu'est le chômage, les mesures qu'elle envisage de prendre pour lutter contre lui ne sont que de vieilles recettes qui n'ont jamais résolu le problème.

Sa mesure phare contre le chômage des jeunes est en effet la création de 500 000 emplois dits « tremplins ». Ce type d'emploi existe déjà dans un certain nombre de régions, dont Poitou-Charentes, la région présidée par Ségolène Royal. Ce sont des emplois dans le bâtiment, l'aide à domicile, l'environnement, le sport, etc. pour lesquels les employeurs bénéficient d'aides publiques pendant 3 mois, 6 mois ou 3 ans. Ce sont de nouveaux effets d'aubaine pour les entreprises mais ils ne comportent aucune garantie pour les jeunes de décrocher un CDI, ni même d'avoir un emploi pendant cinq ans comme le permettaient les emplois-jeunes de Jospin.

Les aides pour inciter les entreprises à créer des emplois ne servent qu'à faire payer, par l'argent public, ceux qu'elles auraient de toute façon créés. Depuis trente ans que les différents gouvernements les prati-

quent, elles n'ont pas permis d'enrayer le chômage.

Pourtant Ségolène Royal n'entend pas les réduire. « Sur les 65 milliards d'aides aux entreprises, seuls 5 % sont orientés vers la recherche et l'innovation, je m'engage à porter cette part à 15 %, c'est-à-dire à la tripler », a-t-elle déclaré à Villepinte le 11 février. Elle veut soutenir « l'effort des entreprises innovantes et créatrices d'emplois », les PME, etc., et elle assure que « en contrepartie, elles sauront créer des emplois durables ».

Son pacte présidentiel prévoit certes de « conditionner les aides publiques aux entreprises à l'engagement de ne pas licencier quand l'entreprise dégage des profits substantiels, et obtenir le remboursement en cas de délocalisation »... mais manifestement pas en cas de licenciements : l'engagement de ne pas licencier serait donc purement formel.

Quant à la « sécurité sociale professionnelle garantie par



l'État », façon Royal, il s'agirait de toucher pendant un an 90 % du dernier salaire net en échange de l'acceptation d'une formation ou d'une recherche active d'emploi. Cette expres-

sion bien pompeuse pourrait baptiser ce qui ne serait qu'une nouvelle mouture, pas plus avantageuse, de l'allocation chômage. Mais s'il s'agit d'inciter un salarié craignant un

licenciement à quitter volontairement son emploi « sans passer par la case chômage » comme l'a dit Ségolène Royal dans son discours, il ne s'agirait alors de rien d'autre que d'un « divorce à l'amiable » avec l'entreprise tel que le préconise la présidente du Medef, Laurence Parisot. Le salarié n'aurait rien à y gagner. Mais comme le dit Royal, ce serait sans doute « soulager les entreprises honnêtes qui sont confrontées à des problèmes économiques et qui ne veulent pas laisser leurs salariés sur le carreau », qui jugera des « problèmes économiques » des entreprises ?

En étant ainsi aux petits soins pour les patrons, Ségolène Royal qui ne veut ni les contraindre à maintenir les emplois, ni cesser de les subventionner à fonds perdus avec l'argent public, pourra peut-être, si elle est élue, faire quelques gestes comme la suppression du Contrat nouvelle embauche, le CNE, mais pas s'attaquer sérieusement au chômage et à ses causes.

Dominique CHABLIS

• Retraites

Derrière la « large négociation », le vide

Certaines des cent propositions de Ségolène Royal concernent les retraites : elles comprennent la mensualisation du minimum vieillesse, le paiement des retraites de la Sécurité sociale le premier jour du mois (au lieu du 9), l'augmentation de 5 % des petites retraites, sans d'ailleurs préciser ce que veut dire « petites ».

Voilà pour les mesures présentées comme immédiates. Quant à la fixation d'un minimum de pension garanti proche du smic, au financement des régimes spéciaux, à la loi Fillon, bref quant à la discussion en cours sur les retraites, elle est remise à une « large négociation » entre les partenaires sociaux.

Sarkozy, quant à lui, nous annonce d'emblée les attaques contre les quelques protections dont bénéficient encore certains travailleurs quand il s'agit de prendre leur retraite ; il n'est évidemment pas question pour lui de revenir sur les lois Balladur et Raffarin-Fillon

si ce n'est pour envisager d'en aggraver les conditions en allongeant, par exemple, la durée de cotisations ou en repoussant l'âge de départ en retraite.

Ségolène Royal et le Parti Socialiste nous promettent une « remise à plat », un grand débat entre les patrons, qui sont sur la même ligne que Sarkozy, et les confédérations syndicales, toutes convaincues, même si chacune le dit à sa manière, que des « efforts » doivent être faits y compris par les travailleurs. Un gouvernement de gauche, en dehors des trois mesures présentées comme immédiates, n'impo-

serait donc rien. Il renverrait le sort des futurs retraités aux conclusions d'un grand « débat participatif », pour reprendre un terme cher à Ségolène Royal, réunissant le patronat et les syndicats, qu'elle dit vouloir renforcer.

Voilà qui est clair : si les travailleurs veulent retrouver une durée de cotisation raisonnable, 37,5 années ou moins, s'ils veulent une pension calculée au moins sur les dix meilleures années, bref, s'ils veulent vivre et non survivre, comme c'est possible dans une société où la productivité et les richesses ont considérablement augmenté, ils ne l'obtiendront qu'en l'imposant eux-mêmes, par leur mobilisation et par leurs luttes.

Sylvie MARÉCHAL

Communiqué d'Arlette Laguiller

OGM, Monsanto, Bové, où est la justice ?

Quoi qu'on puisse penser des opinions de José Bové sur les OGM ou de ses méthodes pour en arrêter la culture en plein champ, sa condamnation est une injustice flagrante.

Comment peut-on donc s'opposer aux agissements des trusts chimiques, agro-alimentaires ou autres qui commercialisent sans contrôle des produits dont l'innocuité n'est pas certaine ? Faut-il attendre des années que la justice s'émeuve ou que le Parlement, qui est si rapide pour obéir aux injonctions de Bruxelles lorsqu'il s'agit de s'en prendre aux services publics, se décide enfin à légiférer sur les OGM comme Bruxelles le lui demande ? Les méthodes de José Bové sont sans doute le seul recours contre les actions néfastes des trusts agro-alimentaires.

En effet, parallèlement, on vient d'apprendre que le trust agro-chimique Monsanto vient d'être condamné pour sa publicité mensongère à propos de son désherbant Roundup. Il était

l'objet d'une plainte depuis 2001 et il a donc fallu six ans pour que la justice intervienne. Pendant tout ce temps, à coup de dizaines de millions d'euros de publicité à la télévision ou ailleurs, ce trust a prétendu que son désherbant ne restait pas dans le sol et n'empêchait pas de ressemer là où on l'avait utilisé alors que tout cela est mensonger.

Le pire n'est pas tant la publicité mensongère pour laquelle il est condamné (à une simple amende) mais le fait qu'il ait commercialisé, depuis des années, des quantités énormes d'un produit néfaste pour l'environnement. Croyez-vous que les dirigeants du trust Monsanto iront en prison ? Ceux qui le croient peuvent croire à la justice mais ceux qui, comme moi, sont convaincus du contraire, sont convaincus aussi que la justice est, non seulement, à sens unique, mais qu'elle est une injustice sociale.

Arlette Laguiller,
le 8 février

Sarkozy ment... comme un patron

Dans son intervention du 11 février à la Mutualité, Sarkozy a repris son slogan favori « travailler plus pour gagner plus ».

Mais des milliers de travailleurs ont appris à leur dépens qu'on peut travailler plus et gagner moins.

Bosch, le numéro un mondial des équipementiers automobiles a été le premier à tenter d'imposer l'augmentation du temps de travail sans augmentation de salaire, dans son usine de Vénissieux, dans le Rhône. En octobre dernier encore, la direction de sa filiale ZFDF située en Haute-Savoie a décidé le passage de 35 heures à 37 heures 50 sans rémunération supplémentaire.

Arcelor, le numéro 2 mondial de l'acier, après avoir licencié des milliers de salariés, a mis

sur pied un nouveau système de rémunération qui aboutit à baisser de 5 % les salaires d'embauche et a décidé la suppression des repos compensateurs. Chez le fabricant de chariots élévateurs Fenwick, il y a un peu plus d'un an, le patron a fait pression, en utilisant le chantage à l'emploi, pour que les ouvriers travaillent 37 h 30 au lieu de 35 heures, mais payés sur la base de 35 heures. Cela n'a évidemment pas empêché les licenciements : des ouvriers qui avaient refusé la modification d'horaires ont d'ailleurs été licenciés, peu après. Même chose chez Goss, numéro 2 dans la production de machines d'imprimerie.

Chez Continental, quatrième fabricant mondial de pneumatiques, dans les usines situées à Sarreguemines, dans

l'Est du pays et à Clairoix près de Compiègne dans l'Oise, la direction fait pression depuis des mois pour passer aux 40 heures sans augmentation de salaire. Elle menace de fer-

mer les sites, comme chaque fois qu'elle veut faire passer un mauvais coup. Pour l'instant, ni les travailleurs, ni les syndicats n'ont l'intention d'accepter.



Une des entreprises où les travailleurs obligés de travailler plus auraient bien aimé gagner plus.

Il faudrait ajouter à ces exemples tous les travailleurs de plus petites entreprises qui sont contraints de faire des heures supplémentaires non payées. Et puis, quand ils ne cherchent pas à modifier les horaires, les patrons font pression pour que les salariés travaillent durant leurs RTT.

Les propos de Sarkozy sont finalement aussi convaincants que ceux des patrons, grands ou petits, quand ils parlent des efforts nécessaires que les travailleurs devraient fournir soi-disant pour « sauver » leur emploi et leur salaire. Quand les salariés travaillent plus, les seuls qui gagnent plus, sont les patrons justement parce qu'ils économisent sur les salaires.

Aline RETESSE

• Sarkozy, Royal

D'accord pour des programmes qui ne coûtent rien au patronat

Les programmes électoraux des deux candidats présentés comme les « principaux » comprennent un certain nombre de mesures dites sociales qui devraient, le cas échéant, être financées par l'État. Pour ce qui est de Royal on peut citer la construction de logements sociaux, le service public d'accueil de la petite enfance, l'allocation-autonomie pour les jeunes, le soutien scolaire gratuit. Dans le programme de Sarkozy, moins fourni sur ce chapitre que sur les cadeaux directs au patronat, on trouve quand même une allocation pour les jeunes, le soutien aux élèves dans les banlieues défavorisées, l'extension des allocations

familiales au premier enfant.

Ces mesures, pour insuffisantes qu'elles soient face à l'urgence sociale, représenteraient malgré tout une dépense de l'État en direction de la population et toute la presse a posé la question du « chiffrage », du financement de ces mesures qui n'ont pourtant rien d'exceptionnel.

Celles envisagées par la candidate du PS coûteraient, selon le journal *Le Parisien*, 5,6 milliards d'euros qui, d'après sa porte-parole, seraient financés par la « croissance économique »... dont on nous dira peut-être demain qu'elle n'était pas au rendez-vous.

Le coût de celles de Sarkozy

est estimé par le même journal à 4,6 milliards d'euros. Lui entend les financer par la « réduction des dépenses publiques », c'est-à-dire en fait par des économies sur les services publics nécessaires à la population.

Donc, pour financer ces quelques promesses en direction des classes populaires, l'une compte sur une hypothétique croissance, l'autre promet de déshabiller (beaucoup) Pierre pour habiller (très peu) Paul. Aucun des deux n'envisage d'aller prendre l'argent là où il est.

L'argent coule pourtant à flots dans ce pays, comme coulait le Pactole, le fleuve rempli

d'or de la mythologie antique. Ne serait-ce que les 65 milliards d'euros de subventions sans contrepartie accordées aux entreprises en 2005 ou la somme équivalente, et toujours grandissante, des bénéfices réalisés par les seules entreprises du classement CAC 40 ; sans parler des fortunes privées des actionnaires de ces mêmes sociétés, fortunes dont le montant réel est inconnu.

Une partie seulement de cet argent suffirait à financer non seulement les mesurette des deux candidats mais même, à la fois, la hausse des salaires et des retraites, le maintien des emplois, l'embauche dans les services publics, particulière-

ment l'Éducation nationale, et un vrai programme de construction de logements. Toutes ces mesures, parce qu'elles sont immédiatement nécessaires à la population, sont évoquées dans les discours de Royal et même dans ceux de Sarkozy. Mais jamais ni l'une ni l'autre ne parlent du seul moyen réel de les financer, et donc du seul moyen de les réaliser : prendre sur les profits et les fortunes qu'ils ont permis d'accumuler

Ainsi Ségolène Royal s'arrête en fait avec le même respect et au même endroit que Sarkozy, sur la berge du fleuve.

Paul Galois

• Logement

Des propositions qui ne sont pas à la hauteur

Pour ce qui est des promesses de Sarkozy en matière de logement, on peut se rapporter à ce que pratique actuellement son collègue Borloo au gouvernement. Ce dernier se félicite de la centaine de milliers de logements qu'il appelle « sociaux » construits en 2006 et en annonce 120 000 par an à partir de cette année. Sarkozy-candidat ne promet pas mieux. Mais de son côté, dans son discours de Villepinte, Ségolène Royal n'a promis, elle aussi, que la construction de 120 000 logements sociaux par an, ajoutant seulement qu'elle compte faire respecter la loi des

20 % de logements sociaux par commune urbaine.

120 000 logements sociaux, c'est notoirement insuffisant alors que les demandeurs en attente d'un logement social sont au nombre d'environ 1,3 million. Dans le passé, en 1972 par exemple, 214 000 logements sociaux furent mis en chantier et en 1973 encore, près de 167 000 furent construits. Cela est certes resté exceptionnel, mais pourquoi ne serait-on pas capable de refaire aujourd'hui ce qui s'est fait ces années-là ? Les techniques de construction ont été améliorées, la préfabrication,

l'industrialisation permettent de construire rapidement des logements de qualité correcte et en grand nombre, comme l'exige la situation de crise. Les terrains existent dans les villes ou à leur périphérie. Les friches industrielles de la SNCF par exemple ne manquent pas ; les bâtiments publics abandonnés non plus.

Mais ni Sarkozy ni Royal ne posent le problème du logement en terme d'urgence. Royal propose « la création d'un service public de la caution permettant d'assurer les impayés de loyer et d'éviter les expulsions », mesure qui, si elle

était vraiment mise sur pied, rendrait certainement service à des locataires en difficulté, mais qui ne répond pas à la nécessité de loger ceux qui ne le sont pas ou le sont très mal. Et lorsqu'elle propose « la mise en location des nombreux logements vacants spéculatifs », qu'est-ce que cela signifie ? « La surtaxe des logements inoccupés depuis plus de deux ans » dont elle assortit sa mesure n'est pas une nouveauté. C'était une disposition prise lorsque Jean-Claude Gayssot occupait, en 1999, le ministère du Logement, dans le cadre de la « loi relative à la lutte contre

les exclusions ». Mais cette disposition est restée à peu près lettre morte devant la mauvaise volonté des propriétaires à faire ce qu'il fallait pour remettre en location les logements vacants.

Force est donc de constater que les propositions formulées tant par Sarkozy que par Royal pour le logement sont loin d'être à la hauteur de l'urgence de la situation. Et ce ne sont pas les possibilités matérielles, concrètes, de remédier à la crise du logement qui manquent, mais bien la volonté politique de les mettre en œuvre.

Lucienne PLAIN

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Un pacte mal réchauffé

Ségolène Royal a enfin « dévoilé » son programme, son « pacte présidentiel » comme elle dit, en alignant 100 promesses. Ce serait un virage à gauche, selon les commentateurs, et une filiation revendiquée avec les 110 propositions de Mitterrand en 1981.

De ce point de vue, elle est encore plus timorée que Mitterrand qui, il y a 25 ans, parlait de « dépasser le capitalisme »... et une fois élu avait asséné aux travailleurs la rigueur et le blocage des salaires. Elle a pris soin de s'adresser d'abord aux patrons, en multipliant les paroles rassurantes. Elle ne parle pas de toucher aux 65 milliards d'aide que l'État consacre aux entreprises (6 fois le trou de la Sécu), ni d'aucune mesure contre les licenciements. Elle encouragera « l'esprit d'inventivité », et exprime sa « reconnaissance aux entrepreneurs de prendre des risques ». Pour le coup, ça promet !

Ensuite, ensuite seulement, il y en a eu un peu, un tout petit peu, pour tout le monde : les jeunes, les femmes, les immigrés, les chômeurs, les retraités, les salariés. C'est bien là qu'est l'arnaque : on commence par rassurer les riches, puis on s'apitoie sur les pauvres en ne leur promettant guère plus que le peu qu'ils ont déjà. Il n'est pas difficile d'imaginer qui sera vraiment servi !

La candidate du PS parle d'un smic à 1 500 euros, sans préciser si c'est brut ou net, « dès que possible ». Or Jospin nous avait déjà fait le coup en expliquant qu'au gouvernement, rien n'est possible ! Le pouvoir d'achat des salariés est insuffisant, reconnaît-elle. Mais elle s'en remet à « une conférence nationale sur les salaires, réunissant les partenaires sociaux » : s'il faut attendre le feu vert des patrons, nos salaires ne sont pas prêts d'augmenter !

Pour combattre le chômage, elle propose 500 000 « emplois tremplin ». Difficile de ne pas y voir des emplois jeunes-bis, ces contrats précaires dont seule la moitié des 700 000 promis par Jospin furent effectivement signés. Quant à la précarité, elle entend faire du CDI « la règle », sans rien dire de l'intérim ou des CDD, seulement en supprimant le CNE. Coïncidence ? Le Canard Enchaîné révélait la semaine précédente que le nombre de CNE conclus chaque mois s'effondre...

Royal dit qu'elle veut augmenter de 5 % les petites retraites, sans dire des-

quelles il s'agit. Sa proposition de mensualiser le minimum vieillesse est du même goût : 7 455 euros répartis sur l'année ne feront jamais que 621 euros chaque mois (même Bayrou propose plus...) ! Surtout, elle se garde bien d'annuler la loi Balladur de 1993 pour en revenir à la retraite à taux plein au bout de 37 années et demie de cotisations pour tous.

Royal promet aussi la construction de 120 000 logements sociaux par an. À ce rythme, il faudra dix ans pour loger les 1 200 000 personnes sur liste d'attente, sans parler de régler le problème des 3 millions de mal logés. Quant aux services publics, elle n'en dit rien, ou si peu : « *pôle public entre EDF et GDF* », mais pas de retour en arrière sur les privatisations ; pour l'école « *17 enfants par classe* »... en CP et en CE1 dans les ZEP, mais combien pour les autres ?

Salaires, emplois, logement : aucun engagement sérieux à la hauteur des problèmes rencontrés par le monde du travail ! Pas un mot pour prendre aux riches afin de donner aux pauvres.

La candidate socialiste se contente de faire croire qu'il est possible de réconcilier patrons et salariés, dans une logique « *gagnant-gagnant* », comme disent également... les patrons et Sarkozy. Mais la compétitivité économique dont elle parle, c'est la prospérité pour une infime minorité, et la surexploitation et les licenciements massifs pour les travailleurs.

Sarkozy comme Royal nous proposent leur « pacte » et se posent en futur président « de tous les Français ». Il n'y a rien à attendre de ces bonimenteurs. Un programme pour les travailleurs, c'est celui que proposent les révolutionnaires, et en particulier Arlette Laguiller, la candidate de Lutte Ouvrière. Seule l'extrême gauche nous propose un geste électoral utile, celui qui peut inquiéter les puissants. Il s'agit de se faire craindre du grand patronat et de ceux qui le représenteront au gouvernement à l'issue des élections. De rassembler nos forces dans les luttes, de faire converger tous nos mécontentements en un mouvement social irrésistible. Et ceci, avant comme après les prochaines élections.

Lydie GRIMAL

Convergences Révolutionnaires n° 49 (janvier-février 2007)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : gauche, droite, gauche... Le piège de l'alternance

Articles : Élections : du jeu vidéo aux choses sérieuses – Bolivie : Morales à la croisée des chemins – RDC Congo : régler le pillage – La Poste : trois mois de grèves partielles dans les centres de tri – SNCF : passer des grèves à la grève – Crise dans l'automobile européenne : hécatombe d'emplois chez les équipementiers ; licenciements chez Volkswagen-Belgique.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• La Cour des comptes et les aides au logement

L'État aurait les moyens de construire assez de logements

Environ six millions de personnes touchent l'aide personnalisée au logement (APL). Mais cela atténue de moins en moins les difficultés de ceux qui en bénéficient pour faire face à des loyers trop chers.

Dans un récent rapport, la Cour des comptes confirme cette évidence, constatant que « *l'efficacité sociale* » de l'APL diminue car, même après son versement, le montant du loyer qui reste à la charge des ménages absorbe une part de plus en plus forte du revenu.

L'APL est loin de suivre la hausse des loyers. En effet, il existe un plafond de loyer pris en compte dans le calcul de l'aide ; au-delà il reste à la charge du locataire. Or l'écart entre le loyer pris en compte et le loyer réel s'est creusé de 23 % entre 1991 et 2004. Quant aux charges locatives, elles n'entrent dans le calcul de l'APL que pour une somme forfaitaire qui n'a rien à voir avec la réalité. Entre 1991 et 2004, l'augmentation de ce forfait a été inférieure de 21 % à la hausse des charges locatives calculée par l'Insee.

Une autre raison du décrochage de l'APL par rapport aux loyers réels réside, explique la Cour des comptes, dans la « *revalorisation insuffisante des barèmes* », avec des « *mesures d'accompagnement* » qui réduisent les aides versées. La Cour des comptes suggère de changer la situation, mais pas en mieux. Elle propose de réduire encore le nombre de bénéficiaires de l'APL pour concentrer les aides sur les plus bas revenus. Et, toujours à la recherche

de solutions qui consistent à déshabiller Pierre pour habiller Paul, la Cour des comptes propose de diminuer l'APL pour augmenter l'allocation logement (AL) que peuvent toucher des locataires à faibles revenus logés dans le secteur privé, subissant des hausses de loyer supérieures à celles des HLM.

Les aides sont insuffisantes et leurs montants se réduisent. Le nombre de ceux qui n'arrivent pas à se loger, même avec des aides, augmente sans cesse. Pourtant, les mesures à prendre pour aider l'ensemble des milieux populaires à se loger, que ce soit en HLM ou ailleurs, ne sont pas hors de portée. L'État aurait les moyens de construire des logements de bonne qualité et à bon marché, immédiatement et directement, sans recours à des promoteurs immobiliers qui ne pensent qu'à faire des affaires. Réquisitionner les terrains nécessaires, comme l'État et les collectivités publiques le font lorsqu'ils veulent construire une autoroute, est possible. Embaucher directement tous ceux qui concourent à la construction de logements, géomètres, architectes, maçons, électriciens, plombiers, etc., cela créerait immédiatement les milliers d'emplois permettant d'effectuer dans l'urgence le travail indispensable.

Voilà ce qui serait une véritable « aide » au logement des classes populaires, et le travail d'un ministère du Logement digne de ce nom : un véritable service public du logement.

Jean SANDAY

Les exclus de l'APL

La proportion de ménages qui bénéficient de l'APL est passée de 25,8 % en 2000 à 23 % en 2006. Des personnes isolées gagnant un peu plus que le smic et des familles avec deux enfants qui disposent d'un peu plus de deux smic en sont désormais exclues.

Le rapport sur « le mal-logement » de la Fondation Abbé-Pierre explique

que, si les conditions d'attribution de l'APL n'avaient pas été restreintes, 600 000 ménages supplémentaires en bénéficieraient aujourd'hui.

Ainsi, alors que les difficultés pour trouver un logement augmentent, l'APL est distribuée de plus en plus chichement.

J.S.

Johnny Hallyday

« Je suis le fisc de personne »

La Belgique vient semble-t-il de céder aux déclarations d'amour de Johnny Hallyday et de d'accepter le retour du fils prodigue dans le sein de la grand-mère patrie. Cela permettra au chanteur de devenir d'ici à deux ans résident monégasque et de ne plus payer d'impôts en France.

« L'idole des jeunes » s'était depuis longtemps déjà transformée en chanteur consensuel, puis en ami exclusif

des politiciens de droite et en soutien officiel de Sarkozy. Le voilà maintenant devenu rentier, expert en placements de père de famille et en évasion fiscale.

Pour sa prochaine tournée un jeune auteur, Nicolas S., lui aurait réécrit un vieux tube : « Toute la musique que j'aime, elle vient de là, elle vient du flouze ».

P.G.

• Procès de l'Erika

Après avoir mazouté les oiseaux, Total veut noyer le poisson

Le procès de la marée noire consécutive au naufrage de l'Erika, le 13 décembre 1999, s'est ouvert le 12 février. Les plaignants sont essentiellement les associations représentant les communes situées sur les 400 km de côtes polluées par les 30 000 tonnes de fioul lourd lâchées par l'épave.

Pour tenter de diluer sa responsabilité, Total a mobilisé une armée d'hommes en robes aussi noires que le fioul, mais offrant certainement de meilleurs états de service que le navire poubelle qu'était l'Erika. Ainsi le procès portera-t-il non seulement sur la responsabilité de Total, mais aussi sur la validité des certificats de navigation, la réputation de l'armateur, la rapidité de réaction des sauveteurs, voire la compétence du capitaine.

Mais Total était parfaitement averti de tout cela, depuis l'état du navire jusqu'à celui de la mer, depuis l'expérience de l'équipage jusqu'aux salaires qui lui étaient versés. La plus grande société privée française et cinquième groupe pétrolier au monde sait pertinemment à qui il confie ses cargaisons, dans quelles conditions, à quel prix et avec quelle marge de sécurité. On peut même supposer qu'il ne confie pas sa cargaison la plus précieuse, la vie de son



PDG, à la première compagnie aérienne « low cost » venue, mais à des appareils et des équipages offrant toutes les garanties !

Total a donc affrété en toute connaissance de cause, pour une seule livraison, l'Erika, pétrolier à bout de souffle, muni de certificats douteux et servi par un équipage de hasard. Puis il a exigé un départ immédiat malgré le mauvais temps. Ce n'était pas de l'imprudance mais un risque calculé. Exactement le même que celui que prend n'importe quel capitaliste en laissant en fonctionnement des machines dangereuses. Le profit immédiat que le propriétaire escompte vaut bien, selon lui, le risque d'accident encouru

par les travailleurs...

Malgré sa responsabilité évidente, fruit non pas du hasard mais d'une politique assumée, il n'est pas du tout certain que le groupe pétrolier soit condamné à réparer les dégâts. Car s'il a fallu plusieurs catastrophes pour imposer que les nouveaux pétroliers aient une double coque (mais les vieux naviguent toujours) et qu'ils soient régulièrement inspectés (mais il y a peu d'inspecteurs), il y a longtemps que les grandes sociétés sont dotées d'une double et même triple coque judiciaire, fournie et entretenue régulièrement par l'État lui-même.

Paul GALOIS

le 11 février 1957, à Alger : l'exécution pour l'exemple de Fernand Iveton

Le 11 février 1957, un membre du Parti Communiste Algérien, Fernand Iveton était exécuté ainsi que deux militants algériens dans la prison Barberousse à Alger.

D'origine européenne, Iveton avait rejoint ceux qui luttèrent contre le colonialisme français et pour l'indépendance de l'Algérie. Le 14 novembre 1956, il fut surpris en train de manipuler une bombe artisanale dans l'usine à gaz d'el Hamma, où il était employé comme ouvrier. Il voulait régler la minuterie pour que l'engin explose à une heure tardive, sans faire de victimes mais seulement des dégâts matériels.

Sa bombe n'eut donc pas le temps d'exploser mais Iveton fut dénoncé par un contremaître, arrêté et torturé. Dix jours plus tard, après une parodie de procès, il fut condamné à mort par le tribunal permanent des forces armées d'Alger. Le procès se déroula dans une atmosphère de haine. L'affaire fut amplifiée et montée en épingle par la presse, les militaires et les autorités coloniales qui sautèrent sur l'occasion pour dénoncer les « terroristes communistes » qui,

selon eux, se cachaient derrière les nationalistes algériens du FLN. De son côté, le ministre résident en Algérie, le socialiste Robert Lacoste accusa Iveton d'avoir voulu « faire sauter Alger » !

Le recours en grâce d'Iveton fut soumis au Conseil supérieur de la magistrature. Mitterrand, ministre de la Justice du gouvernement dirigé alors par le socialiste Guy Mollet, qui siégeait dans ce Conseil, s'opposa à la grâce. En fait, le gouvernement avait décidé que les militants du FLN, dont le recours en grâce avait été repoussé, soient exécutés le plus vite possible. La justice coloniale devait faire des exemples et intimider ceux qui, d'origine européenne ou algérienne, seraient tentés de rejoindre les partisans de l'indépendance. Fernand Iveton devait donc être exécuté.

Iveton fut le seul Européen guillotiné, mais il y en eut bien d'autres au cours de la guerre d'Algérie, dont les responsables du Parti Socialiste de l'époque, en bons défenseurs du colonialisme français, assumèrent toute la responsabilité.

Roger MEYNIER

Total a de quoi payer !

Le groupe pétrolier Total annonce pour 2006 des bénéfices records de 12,6 milliards d'euros en progression de 5 % par rapport à 2005. C'est le plus important bénéfice jamais réalisé par une entreprise française. En 2005 Total avait déjà battu des records, avec 12 milliards d'euros de bénéfices, en progression de 31 % par rapport à 2004. Les entreprises cotées au CAC 40 – les 40 plus grosses de la Bourse de Paris – avaient d'ailleurs fait aussi bien puisqu'elles annonçaient 84 milliards d'euros de bénéfices, en hausse de 30 % par rapport à 2004.

Les actionnaires de Total roulent sur l'or et se frottent les mains : le dividende par action, qui avait augmenté de 20 % en 2005, a encore grimpé de 15 % en 2006. Laurence Parisot, la présidente du Medef peut se

féliciter que, jamais il n'y a eu autant de richesses en France. Mais seuls les actionnaires en profitent car, dans le même temps où ils font des bénéfices astronomiques, les trusts suppriment des milliers d'emplois.

Total, par exemple – avant de se séparer en 2006 de sa branche chimie, jugée trop peu rentable, et d'en faire une entreprise indépendante, Arkema – avait coupé ce qu'il appelait « les bras morts de l'entreprise », en mettant à la porte des centaines de travailleurs et en fermant des usines. Les actionnaires, eux, avaient reçu des actions gratuites d'Arkema en proportion de leurs titres Total, ce qui correspondait à un dividende supplémentaire.

En 2006, à l'annonce des résultats de Total, en pleine flambée du prix de l'essence, l'association UFC-Que Choisir

avait proposé une taxe exceptionnelle de cinq milliards d'euros sur les bénéfices des trusts pétroliers. Le ministre des Finances, Breton, avait bien sûr enterré l'affaire, se contentant de l'engagement des compagnies pétrolières à réduire les prix du litre

d'essence à la pompe.

Aujourd'hui, avec l'ouverture du procès de l'Erika où Total a le culot de plaider « non coupable », l'annonce de ses bénéfices records rappelle que le trust pétrolier a largement les moyens de payer pour la catastrophe causée en Bretagne mais

aussi pour maintenir l'emploi. Car si le coût de la catastrophe de l'Erika est évalué à un milliard d'euros (et le double si on y ajoute le préjudice écologique), depuis 1999, les bénéfices de Total ont, eux, représenté des dizaines de milliards d'euros.

Cédric DUVAL



Le raffinage aussi distille des profits.

• Portugal

Référendum sur l'IVG

Le droit des femmes est encore à imposer

Dimanche 11 février, au Portugal, 59,3 % des votants ont répondu oui à la question : « Êtes-vous d'accord pour dépenaliser l'interruption volontaire de grossesse (IVG), à la demande de la femme, dans les dix premières semaines, si cela a lieu dans un établissement légalement agréé ? »

La participation a été de 43,60 %, en dessous des 50 % qui auraient contraint le gouvernement à prendre en compte la réponse. Néanmoins le Premier ministre socialiste José Socrates a déclaré « L'avortement cessera d'être un crime », et va proposer d'ici juillet une loi en ce sens. Une bonne partie des députés de droite étant aussi pour la dépenalisation, cette loi passera sans doute sans problème. Cela avait déjà été le cas

en 1998 mais, la loi votée, le Premier ministre d'alors, socialiste lui aussi mais catholique acharné, l'avait soumise à un référendum, où le non l'avait emporté de justesse.

Mais ni le Parti Populaire, réactionnaire et très hostile à l'IVG, ni surtout la hiérarchie catholique ne désarment. Ils se réclament de la démocratie lorsque, comme en 1998, elle leur donne l'avantage. Mais ils n'ont pas l'habitude de se sou-

mettre quand ils sont minoritaires. On peut prévoir qu'ils continueront à faire pression par tous les moyens sur les femmes, sur les médecins et sur les pouvoirs publics, pour que cette liberté qui vient d'être gagnée dans les urnes ne passe pas dans les faits.

Car la loi ne règlera pas tous les problèmes. Il semble peu probable que le président Cavaco, un homme de droite, s'oppose à sa promulgation. Mais bien des pièges, des empêchements et des limitations peuvent encore se glisser dans les décrets d'application. Et il faudra ensuite trouver des médecins, du personnel soi-

gnant, des structures hospitalières pour que l'application de la loi soit possible. En France, où la loi Veil date de plus de trente ans, dans bien des petites villes, il n'est pas si facile que cela de recourir à une IVG.

Au Portugal, après une longue lutte, les femmes et les partisans de la liberté des femmes ont marqué un point contre l'Église et la réaction. Mais après cette victoire dans les urnes, il leur faudra encore se battre pour assurer aux femmes la liberté de décider si, oui ou non, elles veulent un enfant.

Vincent GELAS

• Italie

Le transfert du TFR aux fonds de pension
Un pas de plus vers la privatisation

En Italie comme dans le reste de l'Europe, les manœuvres sont en cours autour du TFR. Elles visent en particulier le TFR, appelé « TFR rapport », une indemnité appelée TFR rapport que les patrons sont tenus de verser à leurs employés. Représentant un peu moins d'un tiers du salaire, en présence dans l'entreprise, il vient s'ajouter à la cotisation totale d'assurance chômage ou cotisation pour la retraite. Longtemps, les fonds de pension privés ont versé sur les sommes que les patrons sont tenus de verser pour payer les TFR, et par ce biais ont financé les retraites.

Le gouvernement Prodi vient de l'abandonner et le dénonce l'article suivant, sur le journal *L'Internazionale* de nos jours.

Alors qu'une mesure analogue se prépare pour le secteur public, la confiscation du TFR est déjà une réalité pour tout le secteur privé. Avec un an d'avance sur la réforme mise en place il y a un an par le gouvernement Berlusconi, le gouvernement Prodi a fait un nouveau pas vers l'abandon définitif des retraites aux hasards des fluctuations des marchés financiers.

Le mécanisme dit de « l'accord tacite » pour le transfert du TFR aux fonds de pension a démarré le 1^{er} janvier ; d'ici au 30 juin 2007, les travailleurs qui n'auront pas déclaré expressément et par écrit qu'ils veulent que leur TFR demeure géré au niveau de l'entreprise, verront celui-ci transféré directement aux fonds de pension privés. Il pourra s'agir de fonds par catégorie professionnelle, dits « fermés », comme le fonds Cometa des travailleurs de la métallurgie (à la gestion duquel participent les syndicats - NdT), ou bien de

• Grande-Bretagne

Ségolène Royal et Sarkozy admirent Blair

Les chômeurs à la trappe... de la précarité

Ségolène Royal avait déjà fait connaître son admiration pour le gouvernement Blair. Sarkozy, en visite en Grande-Bretagne le 30 janvier, a tenu à ne pas être en reste, visitant une agence de l'emploi pour y vanter le « succès » de Blair face au chômage, preuve, selon lui, que « le plein emploi est possible ».

Sarkozy s'est bien gardé de préciser le véritable contenu de ce « succès ». Le taux de chômage britannique (5,5 % de la population en âge de travailler) est bien inférieur à celui de la France, non pas tant parce que les chômeurs y sont moins nombreux, mais parce qu'une grande partie d'entre eux ne figurent plus dans les statistiques.

Après leur retour au pouvoir, en 1997, les travaillistes ont entrepris d'accentuer le caractère répressif de l'indemnisation du chômage. D'abord, les prolongements exceptionnels d'indemnités au-delà des six mois auxquels chacun avait droit furent supprimés. Puis vinrent les « conseillers individuels ». Sous prétexte « d'aider » les chômeurs, ces conseillers multiplièrent les pressions pour les amener à prendre le premier emploi venu, fût-ce pour quelques heures par semaine au salaire minimum.

Avec la réforme de l'aide sociale qui suivit, les allocations destinées auparavant aux foyers les plus pauvres disparurent. Elles furent remplacées par des allocations réservées aux seuls foyers dont un membre au moins avait du travail. En même temps,



les chômeurs se virent signifier l'obligation de prendre le premier « emploi » venu, précaire ou pas, sous peine de perdre leurs indemnités.

Pour le patronat, l'opération était tout bénéfique. Il avait ainsi à sa disposition un vaste pool de « bouche-trous » potentiels pour faire face aux à-coups de production, qu'il pouvait payer au salaire minimum. Cela entraîna la multiplication des emplois précaires, non seulement à mi-

temps, mais de quelques heures par semaine, voire sans horaire, en astreinte permanente (comme les contrats « zéro heure » de certaines chaînes de fast-food).

Un nombre croissant de chômeurs se sont ainsi retrouvés à faire quelques heures ici ou là, pour toucher l'équivalent des allocations chômage grâce à l'aide sociale. Ces heures ne suffisent pas à les sortir de leur condition de chômeurs, mais elles suffisent à les sortir des statistiques. D'autant que pour ces précaires, il n'est plus question d'aller pointer au chômage lorsqu'ils se retrouvent totalement sans travail, car ils ne parviennent que rarement à cumuler assez d'heures au cours du mois écoulé pour avoir droit à des indemnités.

Tel est le principal mécanisme par lequel le gouvernement Blair a « résorbé » le chômage en Grande-Bretagne. Pour parfaire l'illusion, toute une série de manipulations statistiques sont mises en œuvre. L'une, par exemple, considère comme

« employé » quiconque a effectué au moins une heure d'activité salariée dans la semaine écoulée, tandis que ne sont comptés comme « chômeurs » que ceux qui n'ont eu aucun travail salarié pendant quatre semaines !

Au total, entre le million de chômeurs indemnisés, les 800 000 chômeurs considérés comme tels mais qui ont épuisé leurs droits, les chômeurs de plus de 50 ans classés en invalidité par les services sociaux (autour de 600 000) et les travailleurs en grande précarité (estimés à un quart des 8 millions de temps partiel), on arrive à un total de chômeurs réels autour de 4,5 millions, supérieur à ce qu'il était en 1997.

Un exemple tout récent parle plus que bien des statistiques. Selon une étude des syndicats de l'automobile, sur les 6 000 ouvriers licenciés de l'usine Rover de Longbridge, lors de sa fermeture il y a deux ans, 1 500 n'ont toujours aucune forme d'emploi. Et sur les 4 500 qui ont trouvé du travail, un millier survivent dans des emplois précaires payés au salaire minimum.

Dans la Grande-Bretagne de Blair, ce n'est pas le « plein emploi », c'est la précarisation plein pot. Mais en fait, c'est bien cela que Sarkozy, et aussi le Medef, envient tant à Blair.

François ROULEAU

Retraite

Au moment même où commence une campagne pour convaincre les travailleurs de destiner leur TFR à une soi-disant « prévoyance complémentaire », on assiste à la première faillite d'un de ces fonds de pension qui devraient être les piliers du système. Il s'agit d'un des plus vieux fonds de pension italiens, celui de l'ancienne Banca Commerciale Italiana, rachetée en 2001 par Banca Intesa. Créé en 1905, il compte aujourd'hui

du TFR pension e plus vers la ion des retraites

l'Europe, de grandes
des retraites des travailleurs.
le « traitement de fin de
e aussi « liquidation », que les
urs employés en cas de départ.
mois de salaire par année de
nt suppléer l'absence presque
mpléter la retraite. Depuis
privés voulaient mettre la main
ont tenus de mettre de côté
s s'introduire dans le système
eur donner satisfaction, comme
l'arnaque du TFR », extrait du
amarades italiens.

fonds dits « ouverts » auxquels
peuvent accéder indistinctement
tous les travailleurs ; ou bien il
pourra s'agir de polices indivi-
duelles de retraite, souscrites par
le travailleur à titre personnel.

Quoi qu'il en soit, alors que,
s'il reste au niveau de l'entreprise
le rendement du TFR sera
comme par le passé garanti par la
loi, avec chaque année une valo-
risation de 1,5 % augmentée de
0,75 % de l'inflation, aucune
garantie n'est prévue si sa gestion
passe aux fonds de pension privés.
En réalité il ne sera plus
qu'un simple investissement,
n'offrant aux travailleurs aucune
sécurité quant au rendement
mais même quant au maintien
du capital. Aucun fonds ne peut
garantir à son souscripteur que
d'ici vingt ou trente ans il retrou-
vera son capital accru, ou même
simplement intact : il suffit de
rappeler la faillite d'Enron aux
États-Unis. Les travailleurs
d'Enron, outre le fait d'avoir été
licenciés en masse, restèrent aussi

sans aucune garantie du fait du
système de retraite entièrement
basé sur les fonds de pension.
(...)

Un autre détail non négli-
geable est la non-révocabilité de
la décision : si le TFR est confié
aux fonds de pension, c'est pour
toujours ; tout au plus pourra-t-
on changer de fonds. On imagine
déjà l'apparition sur le marché
d'une quantité de « produits » en
concurrence entre eux, qui tente-
ront d'allécher le travailleur avec
des spéculations en tout genre,
assurant à toutes les compagnies
une belle tranche du gâteau.

Cet épilogue est annoncé
depuis au moins douze ans,
depuis que la réforme du système
des retraites du gouvernement
Dini (*approuvée par les syndicats -
NdT*) a rendu en fait impossible
de maintenir un niveau de vie
correct avec le rendement misé-
rable des retraites de la Sécurité
sociale. C'est le cas surtout pour
les générations entrées dans le
monde du travail à partir de
1993. Leurs pensions, calculées
sur la base des règles présentes,
n'atteindront même pas 50 %
des salaires actuels. Ainsi il est
facile de présenter le passage du
TFR aux fonds privés comme le
« deuxième volet » privé qui
viendra soutenir l'insuffisante
retraite publique, et comme son
complément naturel. (...)

Extrait de *l'Internazionale* –
février 2007

s à fonds... perdus

21 935 inscrits.

En janvier, plus de 10 000
retraités inscrits sur ce fonds ont
reçu une mensualité de retraite
complémentaire diminuée de
25 % et en février et mars ils en
toucheront seulement la moitié.
Ensuite, dans l'attente de toucher
ce qui restera de la liquidation du
fonds... ils ne percevront rien.

Récupéreront-ils quelque
chose ? Combien et quand ? Per-
sonne ne le sait. Cependant la moi-
tié d'entre eux ont plus de 80 ans !

Banca Intesa n'aurait certai-

nement aucune difficulté à
couvrir les mensualités, mais si
c'est elle qui contrôle effective-
ment le fonds, juridiquement
elle n'en est pas propriétaire ;
ainsi elle peut tranquillement
s'en laver les mains.

En Italie il n'existe aucune
forme de garantie de l'État
contre de tels « incidents ». Rien
à dire : voilà une belle
publicité pour le lancement des
fonds de pension !

Extrait de *l'Internazionale* –
février 2007

• Guinée Conakry

Vers une révolte généralisée ?



En Guinée Conakry les
opposants à la dictature
n'auront pas attendu l'appel
des syndicats à reprendre la
grève générale, le 12
février, pour protester
contre Lansana Conté, le
dictateur, qui s'accroche au
pouvoir et vient de décréter
la loi martiale et l'état de
siège.

Dès le 9 février, ils étaient
dans la rue par milliers, récla-
mant la démission du nouveau
Premier ministre et celle du dic-
tateur. Les syndicats se sont
 joints à cette protestation

du pouvoir ». À cela s'ajoute le
non-respect de l'accord sur le
paiement intégral des salaires.
Dans certaines entreprises, les
patrons refusent de payer,
comme à la CBK (Compagnie
des bauxites de Guinée) et à
Ingelec, menaçant de licencie-
ment les grévistes. La révolte
s'est répandue comme une
trainée de poudre et s'est géné-
ralisée.

Dès le soir du 9 février, la
jeunesse affrontait la police et
l'armée, avec pour seules armes
des pierres et des bâtons. Le len-
demain des dizaines de jeunes

Depuis des mois, la population
manifeste pour protester contre
la vie chère, la misère et la cor-
ruption. La grève de ce début
2007 vient après les grèves géné-
rales massives de mars et juin
2006.

Le mouvement semble
gagner chaque jour du terrain
dans les classes pauvres. La jeu-
nesse scolarisée ou non des vil-
les, les masses ouvrières et pay-
sannes qui ont affronté la répres-
sion et les balles de la dictature,
ne peuvent pas se contenter de
déléguer aux organisations syn-
dicales et aux partis d'opposition



Victime des affrontements,
le 27 janvier.

contre laquelle l'armée a tiré,
faisant plus de 23 morts.

La population guinéenne a
ressenti la nomination
d'Eugène Camara au poste de
Premier ministre comme une
nouvelle provocation du pou-
voir. Camara est un vieux che-
val de retour, plusieurs fois
ministre depuis 1997, homme-
lige de Conté. La jeunesse, pre-
mière victime du chômage, a
répondu par de nouvelles
manifestations à ce qu'elle
considère comme une « trahi-
son » des accords de janvier qui
prévoient la nomination d'un
Premier ministre « indépendant

saccageaient la résidence du
nouveau Premier ministre. À
Conakry, les élèves et les étu-
diants érigeaient des barricades.
À Kindia, dans l'ouest du pays,
la répression faisait sept morts.
Les maisons de plusieurs minis-
tres ont été mises à sac tandis
que plusieurs bâtiments offi-
ciels étaient pris d'assaut et des
gendarmeries incendiées.

Les émeutes et les heurts
violents avec les forces de
l'ordre ont continué les jours
suivants. La détermination des
masses pauvres a été alimentée
par des années d'oppression,
d'humiliation, de spoliation.

la défense de leurs intérêts. Cer-
tes, sous la pression du mouve-
ment populaire, ces derniers
appellent aujourd'hui à la
démission du dictateur par la
grève générale, mais certains de
ces dirigeants – et non des
moindres – ont déjà participé au
pouvoir tandis que d'autres
aspirent à y participer à leur tour
avec les mêmes militaires, les
mêmes tortionnaires. Les
ouvriers et les paysans guinéens
ne peuvent compter que sur
leurs propres forces pour
défendre leurs intérêts.

René CYRILLE

• Alcatel-Lucent

Dans les trois ans à venir, un emploi sur six supprimé !

12 500 suppressions d'emplois dans le monde sur un effectif de 79 000 salariés, a annoncé Patricia Russo, PDG d'Alcatel-Lucent vendredi 9 février. Pour satisfaire les dirigeants du groupe et les actionnaires, un emploi sur six devrait donc être supprimé.

Déjà entre 1995 et 2006, le groupe Alcatel, présidé par Serge Tchuruk, avait supprimé 55 000 emplois. Quant au groupe Lucent que dirigeait Patricia Russo, il en a supprimé 30 000 rien qu'entre 2002 et 2005.

Dès l'annonce de leur rap-

prochement en avril 2006, Alcatel et Lucent (les anciens Bell Laboratories aux USA) avaient parlé de 9 000 suppressions d'emplois. Aujourd'hui, ils portent les chiffres à 12 500, sur un périmètre qui s'est réduit, puisque entre-temps 11 000 salariés d'Alcatel ont rejoint Thalès. Entre le 13 et le 16 février, les réunions des comités centraux d'entreprise des différentes filiales et du comité de groupe devaient annoncer des suppressions d'emplois en France, qui seront le reflet de ces décisions prises à l'échelle mondiale.

La situation serait-elle donc

mauvaise pour les actionnaires d'Alcatel-Lucent ? Il y a juste un an, la presse affichait « *Résultats records pour Alcatel* ». Cette société a ensuite fusionné avec Lucent pour se présenter maintenant comme le numéro deux mondial des équipements de télécommunications, un secteur en pleine expansion.

Aujourd'hui, on nous dit que les résultats du quatrième trimestre seraient décevants, sans doute pour justifier les mesures annoncées. Mais on se garde bien de rappeler que c'est au cours de ce trimestre qu'Alcatel a racheté le secteur

des réseaux mobiles de troisième génération à Nortel.

D'ailleurs, en même temps que les dirigeants du groupe annonçaient ces 12 500 suppressions d'emplois, ils proposaient aux actionnaires de leur verser 370 millions d'euros sous forme de dividendes, exactement la même somme que l'an dernier.

Alors, quand Patricia Russo la PDG qui a touché 8,4 millions de dollars de salaire en 2005, ose dire « *Ce sont des décisions difficiles à prendre, mais nécessaires* », il y a largement de quoi se mettre en colère.

Correspondant LO

• France Télécom – Rennes Atalante

Un avertissement pour la direction

Au Centre de supervision client de France Télécom à Cesson-Sévigné, près de Rennes, les salariés issus de la filiale Transpac ont repris le travail la tête haute après trois jours de grève.

La direction du groupe voulait profiter de leur récente intégration dans France Télécom

pour diminuer leurs indemnités d'horaires décalés, sous le prétexte de les aligner – par le bas ! – sur celles de leurs collègues de cette entreprise. Mais évidemment personne n'était d'accord pour perdre 20 à 25 % de revenu mensuel !

C'est donc pour exiger des

compensations sous forme d'augmentations de salaires que les salariés se sont mis en grève. Quand les Centres de Supervision de Paris-Bercy et Toulouse ont rejoint le mouvement, la direction n'a pas tardé à céder sur une partie importante de leurs revendications.

Aujourd'hui, ils ont le sentiment d'avoir fait œuvre utile pour le présent et pour l'avenir. Car la direction, qui prépare de nouvelles restructurations, sait qu'ils sont déterminés à ne pas se laisser plumer !

Correspondant LO

• Fagor-Brandt – Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret)

Une journée de colère pour les salaires

Mardi 13 février, à l'arrivée de l'équipe du matin, les syndicats de Fagor-Brandt accueillirent le personnel par un tract appelant à une assemblée générale à 7 heures. Les salariés répondaient à cet appel en débrayant toute la journée dans chaque secteur à tour de rôle. Un piquet de grève s'est mis en place devant l'usine, regroupant en permanence plusieurs dizaines de personnes. L'entrée de l'usine a vite été bloquée par des palettes, et les camions ont créé un énorme bouchon. Les cadres, obligés de se garer à l'extérieur et de rentrer à pied,

faisaient grise mine.

Alors que les salaires sont à peine au-dessus du smic, la direction ne propose que 20 euros brut d'augmentation alors que les syndicats demandaient 50 euros. Nous sommes nombreux à penser que la direction se moque de nous. En attendant, ouvriers et employés des bureaux se retrouvaient tous ensemble dans une bonne ambiance. La journée s'est terminée autour d'un brasero, en espérant remettre ça rapidement !

Correspondant LO

• Wagons-lits – Gare de Lyon à Paris

Un licenciement remballé

Lundi 12 février, la direction des Wagons-lits (Groupe Accor) a dû annuler le licenciement d'une jeune employée, qu'elle avait décidé fin 2006.

Celle-ci travaillait comme hôtesse à la Gare de Lyon, c'est-à-dire qu'elle servait dans les voitures-restaurant des TGV. Le 15 décembre dernier, parce

qu'il faisait très froid sur son lieu de travail, elle n'avait pu faire l'inventaire du restaurant au départ du train. Comme il manquait quelques produits à l'arrivée, la direction a prétendu qu'elle les avait volés. Et aussitôt elle ficelait une procédure abusive de licenciement.

Face à cette injustice fla-

grante et à l'inflexibilité de la direction, cette travailleuse qui a sa mère et sa sœur à charge, entamait le 5 février une grève de la faim dans les locaux des Wagons-lits. L'information a commencé à circuler dans la gare où la direction de la SNCF comme de ses filiales et sous-traitants commencent à avoir le

licenciement facile.

C'est face à cette publicité non souhaitée qu'Accor a dû annuler le licenciement. Un recul imposé par la solidarité dont ont fait preuve les collègues de cette jeune travailleuse, aidés par des militants syndicaux.

Correspondant LO

Quand le tabac est un prétexte pour utiliser les inspecteurs du travail contre les salariés

Avec le décret du code de la santé publique qui interdit de fumer dans « les lieux affectés à un usage collectif » comme les entreprises, le gouvernement vient de confier un pouvoir de verbalisation aux inspecteurs du Travail. Il est à noter que le décret ne s'appliquera dans les hôtels, les restaurants et les cafés qu'à partir de 2008.

Désormais les agents de l'inspection du Travail pourront verbaliser directement et sur le champ, lors d'un déplacement dans l'entreprise, tout salarié pris en flagrant délit. L'inspecteur du travail dispose pour cela d'un carnet à souche semblable à celui utilisé par la police pour verbaliser les automobilistes. Le montant de l'amende s'élève à 68 euros si le salarié paye sur le champ et dans un délai de 45 jours ; au-delà de 45 jours, il se monte à 180 euros.

C'est la première fois que les inspecteurs du travail ont le pouvoir formel de sanctionner le travailleur. Qui dit que demain l'inspecteur ne sera pas obligé de sanctionner le salarié pour d'autres choses devenues aux yeux de la loi une infraction ? Une circulaire récente incite les agents inspecteurs du travail à se rendre dans les entreprises pour « sévir ».

Jusqu'à présent les procès-verbaux concernaient les employeurs. Ils atterrirent sur le bureau du procureur de la République qui décide des suites à donner. Dans bien des cas, notamment pour les employeurs influents, ils sont classés sans suite, amnistiés ou perdus. Lorsque le procureur décide de renvoyer l'affaire devant le juge, cela peut prendre des mois, voire des années. Il n'est pas question de verbaliser directement l'employeur sans passer par le procureur, alors que les cas d'infraction tels que le non-paiement de salaire, un défaut de visite médicale, un défaut d'affichage obligatoire sont monnaie courante. Mais tout devient possible quand il s'agit de viser un travailleur.

S'il est incontestable que fumer est nuisible, on voit comment la mesure peut être utilisée, sous couvert d'un motif honorable puisqu'il s'agit de la santé, pour contrôler et faire pression sur les salariés.

Anne POUSTA



• Industrie automobile

Les résultats sont en baisse... mais les trusts vont bien !

PSA et Renault viennent de publier leurs comptes 2006 alors que voilà des mois qu'un véritable chœur de pleureuses se lamente sur le sort des trusts français de l'automobile.

Pour PSA, la baisse des ventes est très minime, de 0,7 % sur l'année, tandis que le chiffre d'affaires, lui, augmentait légèrement, de 0,6 %. Mais dans les usines, les directions organisent une propagande mensongère à l'aide de réunions et d'affichages de tableaux sur « l'effondrement » du résultat net de 83 %.

En fait, PSA a déclaré 176 millions d'euros de bénéfice net en 2006, contre 1,029 milliard en 2005, 1,646 en 2004 et 1,497 en 2003. La baisse du bénéfice s'explique en grande partie par les 429 millions dépensés pour fermer l'usine de Ryton en Angleterre et supprimer des emplois chez Faurecia. Ce n'est pas encore la misère pour PSA : les vaches sont tout juste un peu moins grasses cette année que les années précédentes.

Bien sûr, cette annonce sert à tout nouveau PDG Christian Streiff, l'éphémère patron d'Airbus, de prétexte pour

annoncer un plan de réduction des coûts – les coûts en question étant les salaires, pas les dividendes des actionnaires auquel le groupe a généreusement versé l'an dernier 317 millions d'euros, sans parler des 45 millions de pourboires donnés aux principaux dirigeants sous forme de stock-options.

Streiff se plaint que les usines du groupe sont prévues pour fabriquer 4 millions de

véhicules mais n'en produisent que 3,4 millions. Streiff voit les usines depuis son bureau feutré de l'avenue de la Grande-Armée, un quartier chic de Paris, pas du côté des chaînes de production où les rythmes de travail sont de plus en plus durs. Mais si le patron de PSA veut des voitures, qu'il augmente les salaires et les effectifs.

Ce n'est pas le chemin qu'a pris le nouveau PDG. Il

annonce que les primes d'intéressement et de participation seront presque divisées par deux : diminuer encore la part des travailleurs pour augmenter celle d'actionnaires qui ont accumulé des fortunes, voilà pourquoi la famille Peugeot, principal actionnaire du groupe, paie cher des PDG, qu'ils s'appellent Folz ou Streiff.

Étienne HOURDIN



À Renault - Flins.

• Chez Renault

Augmentations au rabais

Le rituel est immuable : début février, Renault annonce ses résultats financiers de l'année écoulée et dans la foulée sa politique salariale pour l'année à venir.

L'année 2006, présentée comme particulièrement calamiteuse pour les constructeurs automobiles français en général et Renault en particulier, se solde par un bénéfice net de quelque 2 milliards 943 millions d'euros, le deuxième plus gros bénéfice jamais enregistré par le groupe. Ce bénéfice est certes en recul par rapport à celui de l'année précédente, mais supérieur à celui d'il y a deux ans et quasiment le triple de celui de 2001.

Le groupe Renault a d'ailleurs décidé d'augmenter le dividende par action de 29 %. Carlos Ghosn doit mettre les bouchées doubles pour tenir son engagement pris envers les actionnaires en mai 2006 : une progression linéaire du dividende. Quoi qu'il advienne,

celui versé en 2009 sera deux fois et demi supérieur à celui versé en 2005.

Pour les augmentations de salaires, la direction Renault est beaucoup plus timorée : les années se suivent et se ressemblent mais avec, en plus, une tendance à la baisse : après 2,1 % en 2005, 1,6 % en 2006, cette fois pour 2007 c'est au total 1,5 % (1 % en mars, 0,5 % en octobre).

La direction a tenu à dire qu'elle prenait en compte les salaires les plus bas : ainsi il y aura un « talon mini » de 15 euros brut en mars et celui d'octobre sera de 10 euros. Quand on sait que pour le salaire brut le plus bas de

l'entreprise l'écart entre 1 % et 15 euros représentera 1,98 euros de plus par mois, on a l'exacte mesure de cette « générosité ».

La direction se permet de telles pratiques en escomptant que la prime d'intéressement calmera les esprits. La veille de l'annonce de sa politique salariale, elle donnait le montant du solde de cette prime pour 2006 : pour les plus bas salaires, cela représente 2 139 euros brut qui seront versés le 16 mars, s'ajoutant à « l'avance » de 427 euros versée en novembre 2006. L'intéressement au titre de 2006 sera donc au total de 2 566 euros pour les salaires les plus bas : plus de deux mois de

salaire pour beaucoup de travailleurs, soit plus de 200 euros par mois. Bien plus évidemment que le 1 %.

La direction se croit donc dispensée d'augmenter les salaires. Mais beaucoup de travailleurs ne se laissent plus abuser : cette prime est aléatoire et certains rappellent qu'il y a tout juste dix ans, elle avait été égale à zéro. Ensuite, tout le monde ne la touche pas, à commencer par les milliers d'intérimaires, qui sont la majorité du personnel de production.

Quand on sait que l'intéressement ainsi distribué ne représente qu'une infime partie des bénéfices réalisés (4 %), on voit que des revendications comme « pas de salaire net inférieur à 1 500 euros et une augmentation immédiate de tous les salaires de 300 euros », revendications présentées par certains comme irréalistes, ne feraient qu'écarter les profits considérables que s'accaparent les actionnaires.

Correspondant LO

Roumanie : grève chez Dacia ?

Selon la presse, les syndicats de Dacia (groupe Renault) en Roumanie menacent d'une grève à compter du 25 février si la direction n'accorde pas une augmentation des salaires de 25 %. Elle ne propose que 13,5 % pour l'instant. En Roumanie, comme en France, les bas salaires et les gros profits, ça commence à bien faire.

• PSA condamné plus de cent fois

Abus de travail intérimaire

Dans les usines PSA Peugeot Citroën du pays, le recours à l'intérim est massif depuis 1999. PSA fait tourner ses usines 24 heures sur 24, et certaines 7 jours sur 7. Les départs en préretraite et retraite de milliers de travailleurs ne sont pas compensés par les embauches correspondantes et, pour sortir sa production, PSA a augmenté les charges de travail pour tous les ouvriers. Dans la période comprise entre 1999 et 2005, dans les usines d'Aulnay, Poissy, Mulhouse, Rennes et Sochaux, 15 % des emplois d'ouvriers de fabrication (CDI, intérimaires et CDD) ont été supprimés alors que, pendant la même période, les travailleurs restants de ces usines produisaient 18 % de voitures en plus.

PSA bafoue le peu de règles régissant le travail temporaire. Un exemple : le recours à l'intérim est autorisé pour « accroissement temporaire d'activité ». Ce n'est pas le cas dans le groupe puisque la production augmente chaque année, et ce depuis dix ans ! Le groupe impose une précarité des emplois à une partie importante des ouvriers pour peser sur la cohésion des travailleurs. Malgré tout, des intérimaires, rejetés des usines, ont porté plainte aux Prud'hommes, avec l'aide de la CGT, et ont fait condamner PSA plus de cent fois pour les avoir recrutés en intérim au lieu de les embaucher en CDI.

Suite aux condamnations, PSA a pris plus de précautions. Depuis septembre 2003, les intérimaires n'ont plus eu que deux contrats pouvant durer onze mois maximum, ils sont prévenus huit ou quinze jours avant la fin de contrat s'ils ont travaillé moins ou plus de six mois. Enfin PSA modifie ses recours aux emplois temporaires, diminuant l'intérim et augmentant les CDD. Mais la précarité demeure et le discours du nouveau PDG sur l'incertitude de l'emploi laisse présager qu'elle va continuer. Du moins s'il ne tient qu'à lui.

Correspondant LO

• Peugeot – Mulhouse

Plutôt que les emplois, c'est les profits qu'il faut rendre flexibles

L'usine Peugeot de Mulhouse fabrique la C4, la 206 et la 307, bientôt remplacée par la 308. Elle employait 1 800 intérimaires début 2005, ils ne sont plus que 362 en ce début 2007. Certes la production a baissé, en attente du lancement de la 308, mais le nombre de travailleurs a baissé encore plus. D'ailleurs, même les emplois fixes ont fondu par le biais du non-remplacement des départs en retraite et des licenciements pour un oui ou pour un non.

Deux mille emplois fixes ont été supprimés depuis 2000, en plus des intérimaires, et la direction prévoit de supprimer encore 400 emplois cette année sur les 10 864 qui restent. En même temps, c'est la saignée chez les sous-traitants comme Dalphimétal, Visteon ou Cadence Innova-

tion.

Ces destructions massives d'emplois sont directement responsables de l'augmentation du chômage : autrefois faible à Mulhouse, le taux de celui-ci se situe aujourd'hui à 12 %. Face à cela, le gouvernement a lancé une « mission de revitalisation du bassin de

Mulhouse ». Elle prétend aider les entreprises à créer des emplois à coups de subventions publiques, versées pour moitié par l'État, le reste par les collectivités locales. Au final, l'argent public paiera tout. Le but de l'opération serait de créer 1 000 emplois d'ici à 2012 à Mulhouse, une façon de résoudre le chômage aussi efficace que vouloir vider sa baignoire avec une petite cuillère.

Il serait plus simple, rapide et efficace d'obliger PSA et les sous-traitants à ne supprimer aucun emploi, ne serait-ce

qu'en chargeant moins les postes de travail. Plutôt que de rendre l'emploi flexible, ce sont les profits qui devraient l'être afin d'assurer les salaires de tous. Mais le gouvernement n'a pas levé le petit doigt contre les suppressions d'emplois, pas plus qu'il ne demande aux patrons de réparer les dégâts sociaux provoqués par ces groupes industriels à la seule recherche de profits rapides. Cela juge les grandes déclarations de Sarkozy sur la « valeur travail » !

Correspondant LO

• Peugeot – Sochaux

Le patron utilise la sous-traitance dans tous les « Sense »

En 2004, pour avoir la « mainmise » sur des activités annexes indispensables à la sortie de sa production journalière, la direction Peugeot a d'abord créé, avec Veolia, la filiale Sense (Société d'environnement et de services de l'Est) sur les trois sites de Sochaux, Mulhouse et Vesoul. Elle y a transféré le millier de salariés des activités de maintenance de production, du chauffage et d'entretien des bâtiments, de traitement des déchets, de dépollution et des activités de nettoyage de locaux sociaux, un service de nettoyage qui jusqu'alors servait à reclasser des handicapés.

Puis, en 2006, Peugeot a créé une sous-filiale de Sense, baptisée cette fois STPI (Société technique de propreté

industrielle) toujours sur les trois sites, destinée à reprendre toutes les activités de nettoyage, jusqu'alors sous-traitées par ONET, TFN, ISS ou autres... Aujourd'hui ce sont encore 23 salariés de chez ONET du centre d'essai de Belchamp situé à quelques kilomètres de l'usine de Sochaux qui, après avoir subi dans un premier temps des baisses d'horaires pour « maintenir l'emploi », se retrouvent transférés à STPI.

PSA restant évidemment le maître du jeu, toutes ces créations de filiales visent d'abord à extorquer plus de bénéfices aux travailleurs et, accessoirement, à les diviser. Mais les travailleurs de la sous-traitance concourent eux aussi à produire des voitures et cela se



voit ; quand ils entrent en conflit pour défendre telle ou telle revendication, cela se répercute immédiatement sur la production.

Face à un patron qui fait ce qu'il peut pour diviser les tra-

vailleurs, la seule attitude possible pour les salariés de la sous-traitance et de Peugeot est de se regrouper et de créer les liens indispensables à la défense de leurs intérêts.

Correspondant LO

• PSA – Trémery (Moselle)

Ce sont les cadences qui sont inadaptées

À Trémery, en Moselle, 4 200 travailleurs fabriquent les moteurs pour le groupe PSA, mais aussi pour Ford. En passant, cela montre que la concurrence internationale que les patrons invoquent régulièrement pour justifier tous les sacrifices est toute relative.

Huit mille cinq cents moteurs sortent tous les jours

des chaînes de production. Comme dans tout le groupe PSA, l'heure est aux postes « efficaces », à la réduction des mouvements et à la polyvalence. La direction utilise tout un charabia sur les méthodes Hoshin ou Ajola qui servent à faire en sorte que chaque minute passée à l'usine soit une minute de profit pour les actionnaires. Tous les postes de

travail sont ainsi de plus en plus durs à tenir.

Aussi, pour tous les travailleurs qui ont une quelconque restriction médicale, il devient de plus en plus difficile d'avoir un poste adapté. Les postes « faciles » appartiennent au passé. Ceux qui n'arrivent pas à tenir les postes qu'on leur propose ou sont jugés inadaptés au travail sont ensuite poussés vers

la sortie ou licenciés. C'est d'autant plus scandaleux que la plupart des restrictions médicales sont la conséquence des conditions de travail subies par les travailleurs.

Voilà comment, en plus du renvoi des intérimaires et des fins de contrats pour les CDD, PSA supprime des emplois.

Correspondant LO

• Peugeot – Poissy (Yvelines)

Il faut augmenter les effectifs et les salaires

La réduction des coûts dans les usines du groupe Peugeot-Citroën est l'une des priorités affirmées du PDG Streiff. Mais c'est en permanence la politique appliquée par PSA pour accroître les profits, quels que soient les chiffres des ventes de voitures.

À Poissy, les effectifs en CDI sont passés sous la barre des 8 000 après les congés d'été 2006. Ils sont aujourd'hui inférieurs à 7 700. Le nombre d'intérimaires, qui était de 1 100 en octobre dernier, a été réduit à 750 fin janvier. C'est dire que, sur les postes de travail, la charge s'accroît lourdement. Pour la production, c'est : un coup ça baisse, un coup ça augmente ; mais pour les effectifs, c'est la baisse en continu et c'est plus dur sur chaque poste.

Ainsi, au Ferrage B5, plusieurs postes ont été supprimés dans une équipe sous prétexte qu'on y fabrique moins de voitures que dans l'autre équipe. Il faut alors alimenter trois tapis roulants contre deux avant et faire de la marche à pied en plus.

Autre exemple, au B2, au montage des 207 sur le poste des consoles, il n'y a plus qu'un travailleur au lieu de deux alors que la production est loin d'avoir été divisée par deux.

Et c'est aussi vrai pour les caristes, qui doivent porter des caisses de plus en plus lourdes et tirer des lignes de chariots plus longues. C'est d'ailleurs l'une des raisons, avec les salaires, qui ont conduit les caristes à débrayer jeudi 1^{er} février et à bloquer la production pendant toute une équipe et un peu au-delà. Et dans l'équipe suivante, dans un autre secteur, une trentaine de travailleurs ont débrayé à leur suite en début de poste pour réclamer 150 euros par mois.

Les raisons de faire grève ne manquent pas. Et ces débrayages expriment le ras-le-bol de ceux qui veulent que cela change.

Correspondant LO

• Renault Trucks - Vénissieux

Débrayage pour les salaires

Suite à une première réunion lundi 5 février entre les producteurs de poids lourds, Renault Trucks et les organisations syndicales, la direction annonçait 1,6 % d'augmentation générale des salaires et une rallonge de 163 euros sur la prime d'intéressement de 2006. Dans les ateliers de Vénissieux, beaucoup d'ouvriers étaient mécontents des augmentations.

Les cadences ont augmenté, il faut en faire toujours plus, les salaires n'augmentent pas alors que le groupe Volvo, dont fait partie Renault Trucks, annonce des bénéfices en hausse de 24 %. Les mesures annoncées par la direction ont donc été ressenties comme injustes et

insuffisantes.

Pour la deuxième réunion jeudi 8, les organisations syndicales appelaient à un débrayage de deux heures, le même jour que dans les autres usines du groupe à Bourg-en-Bresse, Blainville et Limoges. Sur les différentes équipes de Vénis-



sieux, les débrayages réunissaient un tiers des ouvriers, embauchés et intérimaires : une proportion qui ne s'était pas vue depuis longtemps.

Au rassemblement organisé, près de 250 grévistes étaient présents. Ils sont allés dire au DRH combien les mesures

annoncées étaient insuffisantes, et aussi qu'ils voulaient l'embauche des intérimaires présents à Renault Trucks.

Après le débrayage, la réunion salaires s'est achevée avec quelques nouvelles propositions de la direction : finalement les augmentations généra-

les de salaire seront de 2,2 % pour l'année 2007. Bien sûr, c'est loin des 300 euros qui nous manquent, mais les travailleurs qui ont participé au débrayage sont satisfaits d'avoir fait pression et de s'être retrouvés nombreux.

Correspondant LO

• Fonderies du Poitou - Ingrandes (Vienne)

Les obscurs circuits du capital

Achetée en 2002 par le fonds d'investissement américain Questor (banque JP-Morgan, etc.) en même temps que quinze autres fonderies du groupe Teksid, travaillant essentiellement l'aluminium et qui appartenaient alors à Fiat, la Fonderie du Poitou Aluminium est semble-t-il en passe d'être revendue au fonds d'investissement allemand Bavaria Industrie Kapital dans un lot qui comprend deux autres fonderies françaises (Fonderie Aluminium Cléon et Métaltemple), deux fonderies italiennes et les établissements commerciaux qui leur sont liés.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que rien n'est clair dans cette affaire. Ni la situation financière réelle des fonderies, ni les mouvements de capitaux qui ont eu lieu depuis cinq ans d'une entreprise à l'autre, de la holding « mère » basée aux Bermudes à la holding européenne basée au Luxembourg, ni l'identité et la situation réelles des vendeurs, des acheteurs ou de ceux auprès desquels les patrons ont contracté des emprunts lors de l'achat en 2002, ni bien sûr les intentions des patrons actuels ou futurs en ce qui nous concerne. On semble avoir à faire à une nébuleuse financière où emprunteurs et prêteurs se confondent, tandis qu'il faut trimer pour satisfaire les appétits des uns et des autres.

Les seules informations distillées par les patrons au fil des mois visaient à accréditer l'idée d'une situation financière mauvaise. À plusieurs reprises, on nous a dit que l'aluminium nécessaire à l'alimentation des machines était à deux doigts de la rupture de stock faute d'une trésorerie suffisante. Puis, à l'automne 2006, nous avons appris que Teksid Aluminium lançait une offre de rachat anticipé des obligations émises lors

de l'achat des fonderies en 2002. Ceux qui avaient prêté par ce biais quelque 240 millions d'euros à Questor pouvaient donc espérer récupérer leur mise pour aller jouer ailleurs. Dans le même temps, nous apprenions que les fonderies Teksid d'Amérique, de Chine et de Pologne intéressaient le groupe mexicain Nemark. En janvier enfin, les patrons confirmaient l'information selon laquelle le fonds Bavaria serait prêt à reprendre les fonderies de France et d'Italie - endettées paraît-il - au prix symbolique d'un euro !

Si l'opération va à son terme, il faut s'attendre à ce que les nouveaux propriétaires - adeptes paraît-il de la méthode Toyota - utilisent l'argument de l'endettement pour tenter de nous imposer de nouveaux reculs. Nous sommes d'autant moins résignés à les subir que le travail, particulièrement pénible, n'a jamais manqué, tandis que la productivité ne cessait d'augmenter et que les fonds dits « d'investissement » n'ont en fait investi ni dans de nouvelles usines, ni dans de nouvelles machines, ni dans l'embauche.

Correspondant LO

• PSA Melun (Seine-et-Marne)

Les caristes sous le contrôle des robots

Le site de Melun est le deuxième dépôt de pièces détachées du groupe PSA. Sept cents travailleurs, dont six cents ouvriers - principalement des caristes - y sont employés pour réceptionner des pièces venues des usines de montage, et les réexpédier vers les concessionnaires et les garages Peugeot-Citroën.

Depuis presque un an, la direction a mis en place un nouveau système « automatisé » de préparation de commande, le SAP. Les feuilles de commande, où chaque cariste pouvait lire ses instructions, ont été supprimées et remplacées par un casque audio et un micro. Au bout du fil, si l'on peut dire, une voix synthétisée - c'est-à-dire un robot - indique en direct les emplacements où doivent se rendre les ouvriers pour prendre leurs charges.

Chaque fois qu'il reçoit un ordre dans son casque, le cariste doit confirmer en disant « OK ». Tant qu'il ne le fait pas, le robot répète inlassablement son ordre. La voix de chaque cariste a été enregistrée et analysée, et le système, en théorie, est censé reconnaître la voix de chacun. Sauf que bien souvent ça ne marche pas. Alors, quand le robot vocal ne reconnaît pas la voix du cariste, il dit en boucle « Répétez... répétez » - ce qui oblige le cariste à dire trois fois, dix fois son « OK » ! Sans parler des jours où l'on est enrhumé ou enrhumé, et où la voix devient méconnaissable pour ce système. On imagine l'exaspération dans laquelle se trouvent les ouvriers au bout de quelques heures de ce traitement !

Évidemment, l'envie est forte d'envoyer promener

casque et micro. Mais tout est prévu : dès que le casque n'est plus sur les oreilles, le système le détecte... et la moindre seconde est décomptée automatiquement sur les malheureuses 21 minutes de pause auxquelles on a droit ! Régulièrement, les caristes sont convoqués par les chefs pour rendre des comptes sur les dépassements de temps de pause.

En plus, la direction a repoussé les 30 minutes de pause repas en fin d'équipe. Les travailleurs ne peuvent donc plus bénéficier de la cantine et n'ont plus de vraie coupure dans leur journée de travail.

Depuis un an, l'intensité du travail a considérablement augmenté, sans effectif supplémentaire. Les caristes trouvent que cela commence à bien faire.

Correspondant LO

• Renault-Sovab - Batilly (Meurthe-et-Moselle)

La paie, ça ne va pas !

Mardi 13 février, deux heures après la fin des négociations salariales, plusieurs dizaines de travailleurs débrayaient spontanément à l'usine Renault-Sovab de Batilly (2 500 travailleurs). En effet, la direction de la Sovab ne propose aux salariés qu'une prime exceptionnelle de 800 euros brut (elle était de 700 euros en 2006) et une augmentation générale de 1,6 % pour 2007, donnée en deux temps : 1 % en mars et 0,6 % en octobre. Cela alors qu'elle n'arrête pas de se vanter de la

marge bénéficiaire exceptionnelle - 7 % ! - que dégage l'usine de Batilly qui produit le Master Renault. Les débrayages se sont poursuivis dans l'équipe de nuit avec une cinquantaine de grévistes.

Mercredi matin, un tract intersyndical signé par CGT, Sud, CFTC et l'UNSA appelait à la grève. 110 travailleurs de différents secteurs de l'usine se retrouvaient et faisaient le tour de l'usine, bloquant quasiment la production.

La revendication est celle d'une augmentation de la

prime de 800 à 2 000 euros ainsi que des augmentations de salaires qui ne sont pas chiffrées. Certains parlent de 5 %, d'autres de 300 euros... en tout cas les grévistes veulent plus d'argent, d'autant que Renault vient d'annoncer 2,86 milliards de bénéfices en 2006.

Les travailleurs en ont assez que les bénéfices prennent l'ascenseur alors que les salaires s'échinent dans les escaliers.

Correspondant LO

• EDF et GDF

La fin des agences : un recul pour les salariés et les usagers

Commencée en 2000 au niveau européen, l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz devrait s'achever en France en juillet 2007 avec l'ouverture aux particuliers et des conséquences directes pour les usagers.

Les agences EDF-GDF ont été jusqu'à fin 2006 les structures où était assuré leur accueil physique et téléphonique. En cas de déménagement, de travaux, de problèmes de facturation... l'utilisateur s'adressait à l'agence. Les salariés qui y travaillaient s'occupaient aussi bien de l'électricité que du gaz et assuraient l'accueil, la gestion des contrats et les petites opérations techniques (mise en service, pose des compteurs...). Les relations étroites entre les agents facilitaient le suivi des demandes des abonnés. Il suffisait d'un simple coup de fil pour répondre à une urgence.

En agence, il était fréquent qu'un usager, menacé de coupure pour non-paiement, vienne payer en liquide. L'agent d'accueil appelait alors les collègues du technique pour stopper la coupure en cours, sans autre formalité.

L'ouverture du marché à la concurrence éclate complètement ces structures.

D'une part EDF et GDF se séparent et deviennent concurrents : EDF

vend aussi du gaz et GDF vend de l'électricité. D'autre part, au sein même de ces entreprises, les services commerciaux et techniques se séparent pour devenir des entreprises différentes, comme c'est déjà le cas pour le transport haute tension de l'électricité et par gazoducs pour le gaz.

C'en est donc fini des agences communes EDF-GDF. Les usagers, devenus des « clients », reçoivent deux factures séparées pour le gaz et l'électricité. Tout le monde sait que les boutiques qui assurent encore l'accueil devraient disparaître après la période électorale. L'accueil téléphonique via des centres d'appels (certains étant sous-traités) est aujourd'hui privilégié. Tout devient plus compliqué, et souvent plus coûteux.

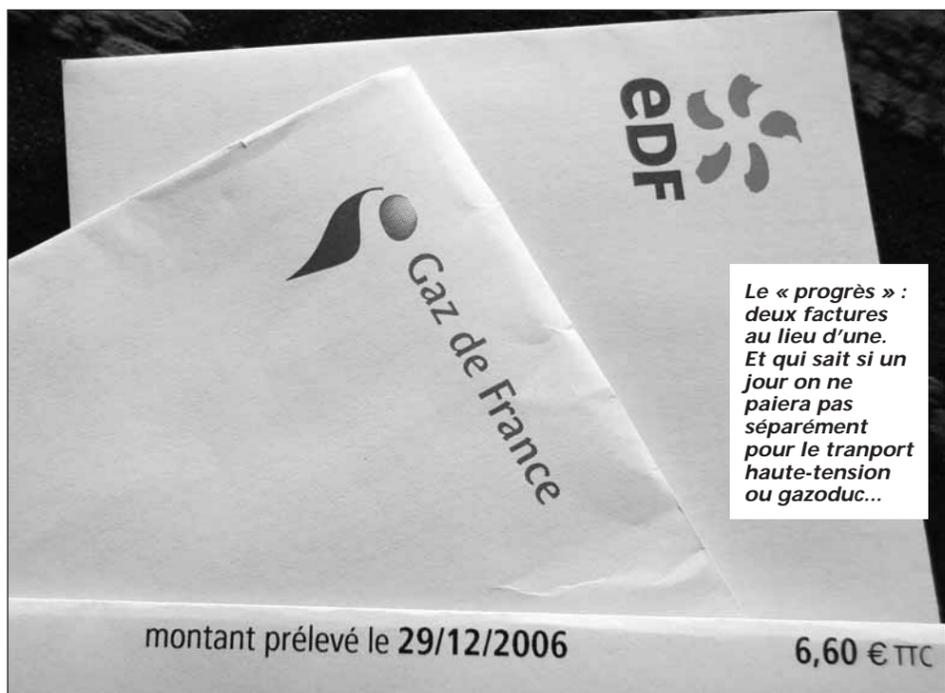
Les abonnés menacés de coupure pour non-paiement ne peuvent plus payer en liquide dans les boutiques, ils doivent passer par

La Poste. Il n'y a plus moyen d'arrêter une coupure qui a été lancée puisque les agents commerciaux et techniques sont désormais séparés. Non seulement les usagers concernés seront privés d'électricité pendant plus longtemps mais en plus ils devront payer des frais de coupure et de rétablissement, alors qu'ils sont souvent déjà démunis !

Enfin, au sein de l'entreprise, l'éclatement des services et des outils informatiques (qui étaient jusque-là communs à EDF et GDF, ainsi qu'aux agents commercialisateurs et techniques) entraîne une forte dégradation des conditions de travail (en particulier avec la création des centres d'appels téléphoniques) et une énorme pagaille qui n'émeut absolument pas la direction.

Ça doit être ça, la « modernisation » !

Correspondant LO



• EDF - Études et Recherche

Des recherches soumises à la loi du profit

La direction des Études et Recherche d'EDF subit les restrictions qui accompagnent l'ouverture au marché et celle du capital de l'entreprise.

Malgré les déclarations gouvernementales sur la nécessité de soutenir la recherche, les effectifs ont été réduits de plus de 25 % depuis huit ans, passant de 2 688 en 1998 à seulement 1 986 à la fin de 2006. Le budget a beau faire l'objet de publicités vantant un million d'euros par jour pour la recherche, il a reculé de près de 31 % pendant la même période.

Quantité de recherches utiles mais jugées non rentables ont donc été abandonnées. Mais d'autres ont surgi, comme par exemple celles qui concernent la compréhension des marchés de l'électricité ou les mathématiques financières !

Par ailleurs, EDF veut exploiter le plus longtemps possible les centrales nucléaires, au-delà de leur durée de vie prévue initialement. D'où des problèmes comme la mauvaise tenue à long terme des matériaux sous irradiation ou l'encrassement de certains composants des centrales, à quoi viennent s'ajouter des problèmes nouveaux comme la tenue de certains ouvrages hydrauliques ou nucléaires face aux aléas climatiques. Le manque de moyens est tel que, en 2006, 30 % des sollicitations de l'ingénierie nucléaire n'ont pas pu être traitées par la Recherche et Développement.

Des pressions de plus en plus fortes s'exercent donc sur le personnel : des contrôles tatillons sont effectués pour réduire coûts et délais. La direction met en place des critères de « performance », où il est question de « contrôler ses émotions, garder son efficacité en dépit des difficultés, maintenir son énergie dans des situations de tension ou de pression forte de l'environnement » ou encore « montrer sa capacité à partager une position constructive face au changement ! »

Toutefois la direction n'utilise pas seulement de l'arme psychologique : la part de la rémunération soumise à l'arbitraire de la hiérarchie augmente d'année en année, avec pour beaucoup une baisse du pouvoir d'achat.

Il va bien falloir introduire un nouveau thème de recherche : « comment rétablir nos conditions de travail et de salaire ! »

Correspondant LO

• CHU de Bicêtre – Le Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)

La Pédiatrie en lutte contre les suppressions d'emplois

Depuis le mois de décembre, le personnel des services de pédiatrie du CHU de Bicêtre, au Kremlin-Bicêtre, dans le Val-de-Marne, est en lutte sur le problème des effectifs.

La Fédération de pédiatrie comporte une dizaine de services et plus de 300 personnes y travaillent. Lors d'une restructuration de cette Fédération il y a trois ans, la direction avait supprimé douze postes d'infirmières et d'aides-soignantes. Elle voulait imposer sur cette base la mobilité entre les servi-

ces et les équipes sur l'ensemble de la Fédération.

Pour le personnel, la situation s'est très rapidement dégradée : changement d'équipe du jour au lendemain, déplacement d'un service à l'autre – par exemple, une infirmière d'un service de médecine pour adolescents se retrouve en chirurgie avec des nourrissons –, passage de l'équipe de jour à l'équipe d'après-midi ou de nuit. La vie privée en prend un coup. Et surtout chacun a la sensation de courir après le temps, la

crainte d'être à deux doigts de l'accident ou de la faute en oubliant quelque chose d'important, bref de ne pas prendre en charge les enfants comme il serait normal qu'ils le soient. Les parents sont d'ailleurs de plus en plus mis à contribution pour s'occuper de leur enfant, pour les toilettes et même pour de petits gestes techniques.

Tout cela a déclenché le ras-le-bol et, le 11 décembre, une assemblée du personnel à l'appel de la CGT décidait de la grève. Bien sûr nous avons

très rapidement presque toutes été assignées par la direction. Et, du coup, le mouvement se traduit surtout par des assemblées générales régulières, qui réunissent entre 30 et 60 personnes. Une pétition a été lancée pour le ministre de la Santé, et signée par les visiteurs, les patients et le personnel des services d'adultes. Une directrice de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) dont fait partie le CHU de Bicêtre, a dû recevoir les grévistes, en direct, et beaucoup plus long-

temps qu'elle ne l'aurait voulu. Une délégation a été reçue au siège de l'AP-HP.

La situation en est là. La direction de Bicêtre se retranche derrière les décisions du Siège et visiblement joue la montre en comptant sur notre lassitude. Mais nous réclamons toujours le retour des douze postes supprimés, la fin de la mobilité entre les services et les équipes, et la création d'un pool de remplacement sur la Fédération de pédiatrie.

Correspondant LO

• Groupe Rhodia

Les grévistes imposent l'augmentation des salaires

À la mi-janvier, les travailleurs postés du site de Rhodia Belle-Étoile à Saint-Fons, en banlieue lyonnaise, avaient fait une semaine de grève totale pour une augmentation de salaire de 100 euros. Ils s'étaient heurtés à un mur. La direction n'avait rien voulu savoir, craignant que, en cédant sur les salaires à Belle-Étoile, elle ne doive le faire pour tous les salariés du groupe. À l'exception d'un atelier, les grévistes avaient repris le travail. Mais, comme nous l'écrivions à ce moment, la direction ne devait pas se réjouir pour autant. Le problème des salaires était toujours là, et pas seulement à Belle-Étoile.

Effectivement, la grève a continué à l'atelier BH de Belle-Étoile, posant des problèmes d'approvisionnement dans plusieurs sites du groupe. Mais des débrayages avaient lieu aussi dans plusieurs usines : Rhodia Organique et CRTL à Saint-Fons, Valence, Pont-de-Claix, Mulhouse... Rien d'étonnant : le mécontentement sur les salaires était général et la colère des travailleurs d'autant plus forte que les six cadres les mieux payés du groupe venaient tout juste de se voir attribuer près de 5 millions d'euros d'actions gratuites ! C'est sans doute ce

que le PDG du groupe, Jean-Pierre Clamadieu, ose appeler le « développement durable de la vie sociale de l'entreprise ».

À l'occasion des discussions salariales prévues le 5 février, les sites de Chalampé, Mulhouse, Saint-Fons Organique et CRTL, Silicones, La Rochelle, Pont-de-Claix, Salindres, Roussillon se sont mis en grève, et certains pour plusieurs jours.

Perdant des millions d'euros chaque jour, la direction a finalement préféré reculer. Elle accorde 50 euros d'augmenta-

tion générale à tous les travailleurs du groupe et une prime de 200 euros. Les grévistes de l'atelier BH de Belle-Étoile obtiennent 58 euros supplémentaires. Et la direction s'engage à ce que des discussions aient lieu sur les différents sites, pour d'autres « aménagements ».

La direction aura tout fait durant ce conflit pour décourager les travailleurs ou tenter de les diviser entre eux, traitant les grévistes d'« irresponsables » et les accusant de mettre en péril l'avenir de l'entreprise. On a

même vu certains syndicats exprimer leur solidarité avec les non-grévistes et d'autres parler d'« aventure ».

Devant la détermination des travailleurs, la direction a dû finalement reculer. Mais elle n'est pas quitte pour autant. Un certain nombre de salariés postés envisagent d'ailleurs à nouveau de poser leurs revendications sectorielles.

En tout cas, la lutte a payé et chacun s'en souviendra !

Correspondant LO

À Chalampé aussi, en grève pour 150 euros

À l'usine Rhodia de Chalampé dans le Haut-Rhin, à une vingtaine de kilomètres de Mulhouse, mille salariés produisent du sel nylon, c'est-à-dire la base du nylon et des intermédiaires dans sa fabrication. Les 30, 31 janvier et 1^{er} février, puis à nouveau les 6, 7 et 8 février, 80 à 90 % des postés (ceux qui travaillent en continu 7 jours sur 7, surtout en horaires 5 x 8), se sont mis en grève à raison de quatre heures par équipe. Les ateliers étaient à l'arrêt, aucune pro-

duction ne sortait.

Là aussi, les grévistes réclamaient 150 euros mensuels d'augmentation, un véritable 13^e mois et des embauches, à la fois celles d'intérimaires présents depuis longtemps, et l'accélération de la mutation de travailleurs de l'usine Rhodia voisine, celle de Mulhouse-Dornach, qui a subi de nombreuses suppressions d'emplois ces dernières années.

Soutenu par la seule CGT, syndicat majoritaire, ce mou-

vement de grève n'a pas faibli malgré les tentatives d'intimidation de la hiérarchie.

Nous avons donc, au niveau du groupe, imposé 50 euros d'augmentation pour tous sur le salaire de base et une prime unique de 200 euros. Pour Chalampé, au total, si on y ajoute différentes primes, c'est finalement 143 euros mensuels de plus pour 2007, dont 83 euros maintenant l'année suivante.

Correspondant LO

• Impress - Laon (Aisne)

Débrayage contre les suppressions de postes

Le groupe Impress a annoncé le 26 janvier près de 90 suppressions de postes à l'usine d'aérosols de Laon (ex-Carnaud) qui compte environ 250 salariés.

L'usine a été rachetée par Impress il y a quelques mois à US Can (groupe américain), mais cela fait longtemps que la direction laissait supposer qu'il allait y avoir des licenciements. Les intérimaires sont les premiers touchés. Les autres licenciements se feraient en fonction de la situation de famille, de l'âge, de l'ancienneté. Ceux qui sont jeunes et nouveaux, c'est-à-dire ceux pour qui la direction devrait verser le moins, seraient visés en priorité.

Le lundi 29 janvier, la quasi-totalité des travailleurs ont débrayé toute la journée pour marquer le coup, à la surprise de

la direction, qui pensait que la résignation l'emporterait. Après ce débrayage le directeur de l'usine a expliqué dans une interview à un journal local que l'usine perdait de l'argent depuis plusieurs années. Mais pour ces groupes qui sont des multinationales, quoi de plus facile que de présenter des comptes en perte ici et des bénéfices ailleurs ?

En fait, Impress est un groupe florissant, l'un des premiers groupes mondiaux de l'emballage métallique. À la fin de l'an dernier, les travailleurs ont même appris par un courrier de la direction que les actionnaires allaient de nouveau toucher des dividendes !

Jeudi 8 février, lors de la journée d'action de la fonction publique, une grande majorité des ouvriers de l'usine a de nouveau débrayé toute la



journée et a manifesté dans la ville pour rejoindre le rassemblement des fonctionnaires devant la préfecture.

Après la première journée de grève, le directeur a parlé de diminuer le nombre des licen-

ciements. Mais il n'en a pas fini avec les réactions contre les licenciements. Les travailleurs n'ont aucune raison d'accepter de se faire jeter à la rue !

Correspondant LO

Des fonds publics dilapidés

Il y a une quinzaine d'années, lors de l'installation de l'usine Impress d'aérosols, qui vient de la séparation en deux d'une autre usine de la ville, le terrain avait été pratiquement donné par la municipalité de Laon. Et tous les pouvoirs publics, comme le Conseil régional, le Conseil général, etc., avaient versé des

aides financières en prétextant que c'était pour maintenir les emplois sur place. On voit ce qu'il en est aujourd'hui.

Le groupe faisait pourtant des bénéfices mais le PDG était alors le baron Seillière et les pouvoirs publics n'avaient sans doute rien à lui refuser !

• La Poste Paris XI

Une sanction révoltante qui ne passe pas

Vendredi 9 février, une vingtaine de postiers de Paris XI ont accompagné à son conseil de discipline l'un d'entre eux, que la direction menaçait d'un an de suspension, en l'accusant d'un manquement grave au règlement et de déclarations mensongères.

Que s'était-il passé ? En octobre dernier, notre camarade, qui travaille à la brigade de tri, était chargé de la livraison des sacs d'instances (lettres recommandées pouvant contenir des chèquiers et des cartes bleues) dans les guichets du XI^e arrondissement. Un sac a été perdu et notre jeune collègue, aussitôt soupçonné de vol par la direction, a été suspendu dès le mois de novembre et convoqué à la police.

Dans le bureau, l'indignation était générale : tous les postiers savent qu'avec les différentes restructurations, la désorganisation est totale. Cela n'étonnait personne qu'un sac ait été perdu, car la direction est plus soucieuse de faire des économies que de sécuriser le courrier.

Une pétition soutenant notre camarade a donc été massivement signée, y compris par les chefs d'équipe. Lorsque la sanction encourue a été connue, un rassemblement a eu lieu pour demander des comptes à la direction et l'avertir que nous ne laisserions pas l'un d'entre nous devenir le bouc émissaire d'une désorganisation dont La Poste est responsable à 100 %. La grande majorité des postiers étaient présents et le directeur était tout à coup nettement moins sûr de lui !

Cette mobilisation, jusqu'au jour du conseil de discipline, a permis de faire baisser la sanction d'un an, requise par La Poste, à trois mois dont un avec sursis. C'est encore trop, bien entendu, d'autant que, lors du conseil de discipline, la direction a reconnu implicitement ses responsabilités. Elle condamne donc notre camarade à payer à sa place, car les chèquiers et cartes bleues perdus ne sont pas la meilleure des publicités pour elle auprès des usagers.

Après ce soutien à notre camarade, nous comptons bien l'aider aussi à faire face à ces deux mois sans salaire.

Correspondant LO

• Villepin et les universités

Accès plus difficile pour les plus modestes

Inaugurant les nouveaux locaux de l'université Paris 7, Villepin a développé quelques-unes des banalités de la droite : « Chaque année, a-t-il dit, plus de 80 000 jeunes (...) soit un sur cinq » quittent le système universitaire sans diplôme. Il a égrené ses propositions : davantage d'autonomie pour les universités, pouvoirs accrus de leurs présidents, recours au financement par le secteur privé et participation accrue de celui-ci à la direction des établissements, et enfin une augmentation des frais d'inscription. Veille d'élection oblige, les frais étaient censés être modulés selon les revenus des familles et

même diminués pour certains étudiants.

Il ne s'agit pas seulement de velléités de la part d'un Premier ministre sur le départ. Sarkozy s'est prononcé à plusieurs reprises dans le même sens. Et il rencontre un large soutien dans les milieux patronaux et universitaires, qu'il s'agisse de Laurence Parisot, la porte-parole du Medef, ou de nombreux présidents d'université. Certains d'entre eux n'ont d'ailleurs pas attendu pour commencer à augmenter les frais d'inscription.

En France, l'enseignement supérieur inclut les « grandes écoles », souvent payantes, qui

pratiquent une sélection rigoureuse à l'entrée et sont dotées de larges moyens financiers. Du coup, l'Université fait figure de parent pauvre, accueillant dans des conditions médiocres les étudiants qui auraient précisément le plus besoin d'être encadrés et soutenus. Un étudiant coûte aujourd'hui à l'État à peine plus qu'un collégien... et dix fois moins qu'un élève de grande école !

Mais il en va de l'enseignement supérieur comme des services publics en général : les gouvernements n'ont eu de cesse de réduire son coût au minimum, quelles qu'en soient les conséquences pour les étu-

dants, et pour le personnel. La réforme dite « LMD », qui a réduit l'offre de formations et augmenté le nombre moyen d'étudiants par enseignant, a été mise en place par la droite, mais elle avait été décidée et préparée par la gauche. Et aujourd'hui on parle donc de plus en plus ouvertement de soumettre l'Université à la loi du marché, d'y imposer davantage de sélection et de faire financer les études par les étudiants eux-mêmes. Ainsi, s'il y aura peut-être moins d'étudiants en échec, ce sera surtout parce qu'il y aura moins d'étudiants tout court.

Jean RAYNARD

• Écoles maternelles et élémentaires de Paris

Les conditions se dégradent

L'appel à la grève de jeudi 8 février a été bien suivi dans les écoles, où les raisons de mécontentement ne manquent pas. Les classes sont de plus en plus chargées. Et alors que près de 25 000 élèves supplémentaires sont attendus en maternelle et primaire sur tout le territoire pour la rentrée prochaine, le ministère ne créerait que 500 postes : un poste pour cinquante élèves !

Dans l'Académie de Paris, en maternelle, les congés maladie courts ne sont presque plus remplacés. Quand on proteste, on nous répond : la priorité va aux Zep (zone d'éduca-

tion prioritaire) et à l'enseignement élémentaire.

Toujours à Paris, l'administration espère économiser une trentaine de postes à la rentrée. Comme en 2006, elle veut remplacer les instituteurs à temps partiel à 80 % par des élèves-instituteurs en formation.

D'autre part, l'Éducation nationale veut intégrer les enfants handicapés dans des classes normales. Louable intention. Mais elle n'y met pas les moyens humains et très peu d'AVS (adjoints de vie scolaire). Or, normalement, un adulte (un AVS) devrait se trouver auprès de chaque enfant lour-

dement handicapé. Et ce manque est plus criant encore en maternelle. Avec trente enfants, faire fonctionner une classe est mission impossible. Et bien souvent des AVS ne sont affectés à une classe que pour quelques demi-journées par semaine.

Les conditions d'accueil et d'apprentissage se dégradent, les coups portés contre nos conditions de travail aussi. Les enseignants se sentaient un peu ragaillardis de se voir nombreux dans la rue le 8 février pour dénoncer ces reculs.

Correspondant LO



• Hôtellerie-restauration

Un accord où les patrons sont gagnants

Un nouvel accord sur le temps de travail dans le secteur des hôtels-café-restaurants a été signé par les fédérations patronales et quatre syndicats de salariés. L'horaire hebdomadaire de travail reste fixé à 39 heures, mais certaines heures effectuées sont revalorisées, et la sixième semaine de congés payés est maintenue sous forme de cinq jours de congés supplémentaires. Une nouveauté cependant : la grille de salaires, jusque-là rédigée en francs, sera pour la première fois établie en euros !

En octobre 2006, le Conseil d'État avait annulé le précédent accord de juillet 2004, dans lequel les employeurs ne reconnaissaient pas la loi des 35 heures, puisqu'ils avaient établi que les quatre heures supplémentaires entre 35 et 39 heures seraient dites « d'équivalence » et payées au tarif de base. Ces heures sont

désormais majorées de 10 % et celles effectuées au-delà de 39 heures majorées de 20 à 50 %.

Seule la CGT a cette fois-ci refusé de signer l'accord, avançant qu'il n'apportait rien aux salariés. Et c'est vrai que l'accord ne changera pas grand-chose sur le fond. Même si les patrons de l'hôtellerie-restauration concèdent enfin qu'il existe une loi fixant les horaires de travail à 35 heures, les horaires effectués par les 800 000 salariés de ce secteur ne changeront pas, ni leurs conditions de travail. Grâce au contingent de 360 heures supplémentaires qui leur sont accordées, les patrons pourront faire travailler leurs employés jusqu'à 43 heures par semaine en bénéficiant d'un maximum de flexibilité : par exemple, un salarié à temps partiel n'aura peut-être plus qu'une seule coupure dans sa journée, mais celle-ci

pourra être de... cinq heures, soit autant, sinon plus, que son temps de travail !

Reste l'augmentation de salaire correspondant au paiement en heures supplémentaires au-delà de 35 heures : elle représentera en moyenne 13 euros par mois pour les travailleurs payés au smic, qui forment 60 % des salariés de la profession. Dans le

même temps, les patrons ont eu droit à deux plans successifs d'allègement de leurs cotisations sociales. Le premier, entre 2004 et 2006, leur accordait un allègement mensuel de 114 euros par salarié payé au Smic et de 57 euros pour ceux ayant un salaire supérieur. Ces sommes ont été réévaluées dans le second plan pour être portées respective-

ment à 180 et 90 euros !

Ce genre d'accord signé en dehors de la mobilisation des salariés est le modèle de « concertation sociale » que nous vantent les gouvernants. Mais ce sont les intérêts des patrons qu'il prend d'abord en compte.

Marianne LAMIRAL

